

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 0

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaiet Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Luc ZENON.

Etaiet absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Daniel PAREDES à Pascal RESPLANDY,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaiet absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril et du 23 octobre 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.121

OBJET : APPROBATION DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET RÉGIONAL APPROCHES TERRITORIALES INTÉGRÉES VOLET TERRITORIAL.

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, consacrant les Régions comme chefs de file en matière d'aménagement du territoire et leur confiant la gestion d'une grande partie des fonds européens ;

Vu l'appel à projet régional des Approches Territoriales intégrées (ATI) et son cahier des charges validé le 12 décembre 2014 par la Région Languedoc-Roussillon ;

Vu le dossier de pré-candidature à l'appel à projet régional des ATI, déposé le 30 mars 2015 ;

La Région Languedoc-Roussillon est désormais l'autorité de gestion des programmes régionaux Fonds Européens de Développement Régional – Fonds Social Européen (FEDER-FSE) et Fonds européens agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur la période 2014-2020, ces derniers prévoyant respectivement des outils de mise en œuvre des démarches territoriales, dans une logique inter-fonds.

La Région Languedoc-Roussillon a la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens FEDER-FSE, FEADER, Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), Programmes opérationnels (PO) interrégionaux, mais aussi du Contrat de plan État-Région (CPER), en relation avec ses programmes de droit commun.

Le programme FEDER-FSE pour le Languedoc-Roussillon définit les axes prioritaires de mobilisation des fonds européens autour de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » ainsi qu'une approche territoriale visant à faciliter la convergence entre les objectifs thématiques retenus dans les axes prioritaires et la prise en compte des spécificités des territoires.

Le programme régional FEDER-FSE met en œuvre des ATI qui se définissent comme des projets de territoire durable s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de territoire, s'appuyant sur un diagnostic territorial permettant d'établir des priorités d'intervention organisées sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuel qui pourront solliciter différents fonds apportant des réponses complémentaires aux objectifs du territoire.

Ces ATI, telles que prévues dans le programme FEDER-FSE, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme, ce choix visant à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini et à montrer la capacité de ces derniers à construire une approche transversale multi-thématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

Les objectifs de l'ATI volet territorial sont triples : la contribution au développement équilibré du territoire régional, un caractère intégré et la prise en compte des enjeux territoriaux régionaux. Pour y répondre, la candidature partenariale Cœur du Languedoc déploie donc trois orientations stratégiques :

- un territoire de croissance intelligente et solidaire ;

- un territoire exemplaire pour un tourisme durable ;
- un territoire de croissance verte.

Désireuses de s'inscrire dans le volet « territorial » de cet appel à projet, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté de communes La Domitienne, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et la Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois se sont rapprochées et ont élaboré un partenariat qui s'est concrétisé le 30 mars dernier par le dépôt du dossier de pré-candidature ATI Cœur du Languedoc.

Afin de confirmer cette volonté et de pouvoir déposer le dossier, il est nécessaire d'approuver la candidature à l'appel à projet régional ATI volet territorial et de désigner un chef de file.

Pour gérer ce partenariat entre les cinq Communautés dans le cadre de l'ATI volet territorial et pour en porter la plate-forme administrative, une association est en cours de constitution. Elle a donc vocation à être le chef de file des partenaires.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à l'appel à projet régional Approches Territoriales Intégrées volet territorial,
- de désigner comme chef de file l'association Cœur du Languedoc,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.122

**OBJET : APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION "CŒUR DU LANGUEDOC",
ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.**

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association,
 Vu la décision du Conseil Constitutionnel du 16 juillet 1971 qui consacre la liberté d'association comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République,
 Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, consacrant les Régions comme chefs de file en matière d'aménagement du territoire et leur confiant la gestion d'une grande partie des fonds européens,
 Vu la délibération n°15.121 du 16 juillet 2015 par laquelle la Communauté a approuvé sa candidature à l'appel à projet régional Approches Territoriales Intégrées (ATI) volet territorial,
 Vu les projets de statuts de l'association Cœur du Languedoc.

Le schéma régional d'aménagement durable du territoire identifie un pôle de convergences au cœur de la Région et des influences métropolitaines Montpelliéraine, Toulousaine, et Catalanes. Ce quadrilatère s'appuie sur Pézenas, Agde, Port La Nouvelle, Lézignan-Corbières et se structure autour de Béziers et Narbonne.

Ce territoire bénéficie d'une situation exceptionnelle lui offrant des possibilités considérables de développement.

Dans cette optique, forts de leurs similitudes, de leurs convergences, et unis par le Canal des deux mers ou du Midi, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'Hérault Méditerranée, de Béziers Méditerranée, de La Domitienne, du Grand Narbonne, et de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ont décidé de s'associer afin de répondre à l'appel à projet régional ATI.

L'association Cœur du Languedoc est issue de ce partenariat. Dans le cadre de l'appel à projet régional ATI volet territorial, elle est destinée à porter leur candidature et à être la plateforme administrative du projet. Pour ce faire, elle a donc été désignée Chef de file.

L'association a pour objectifs de :

- piloter le programme de l'appel à projet régional ATI volet territorial,
- de mener, suivre, accompagner et promouvoir toute action matérielle et immatérielle tendant à son objet,
- de porter une gouvernance mixte et partenariale reflétant le caractère intégré de l'objet de l'association et plus particulièrement du projet ATI.

L'objet de l'association est en outre d'initier et de porter des partenariats techniques entre les différentes collectivités pour contribuer notamment au développement équilibré du territoire régional.

La gouvernance de l'association assure une représentation très large du territoire. D'une part, l'assemblée générale est composée de :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, bénéficiant de deux voix,
- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, bénéficiant de deux voix,
- la Communauté de Communes La Domitienne, bénéficiant d'une voix,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, bénéficiant de deux voix,
- la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, bénéficiant d'une voix.

D'autre part, l'administration et le pilotage de l'association sont assurés par un collectif composé des Présidents des cinq Communautés.

La marque « Cœur du Languedoc » et les noms de domaine qui s'y rattachent seront déposés par l'association en vue d'en assurer la protection juridique. L'association étant en cours de constitution, ce dépôt peut être confié à l'une des Communautés fondatrices via un mandataire légal.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les statuts de l'association « Cœur du Languedoc » tels qu'ils figurent dans l'annexe à la présente délibération,
- d'adhérer à l'association « Cœur du Languedoc »,
- de désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération, deux titulaires et deux suppléants à l'association « Cœur du Languedoc »,
- d'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- de désigner M. LACAS Frédéric et M. ROMERO Alain comme titulaires et M. SUERE Michel et M. GELY Robert suppléants,
- d'autoriser la Communauté de communes La Domitienne et son représentant légal à lancer et instruire via un mandataire légal le dossier de dépôt de la marque « Cœur du Languedoc » et des noms de domaine qui s'y rattachent pour le compte de l'association,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

- Membres titulaires :
Frédéric LACAS
Alain ROMERO

- Membres suppléants :
Michel SUERE
Robert GELY

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à l'association "Cœur du Languedoc".

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

- Membres titulaires :

Frédéric LACAS
Alain ROMERO

- Membres suppléants :
Michel SUERE
Robert GELY

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0
Abstention :	1 (Aimé COUQUET)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages
exprimés,

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.123

OBJET : APPROBATION DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET RÉGIONAL APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE VOLET URBAIN.

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention-cadre entre l'ARF et le Ministère délégué à la Ville signée le 13 février 2013,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, consacrant les Régions comme chefs de file en matière d'aménagement du territoire et leur confiant la gestion d'une grande partie des fonds européens,
Vu l'appel à projets régional des Approches Territoriales intégrées (ATI) et son cahier des charges validé le 12 décembre 2014 par la Région Languedoc-Roussillon,
Vu le dossier de pré-candidature à l'appel à projets régional des ATI, déposé le 30 mars 2015,

La Région Languedoc-Roussillon est désormais l'autorité de gestion des programmes régionaux Fonds Européens de Développement Régional – Fonds Social Européen (FEDER-FSE) et Fonds européens agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur la période 2014-2020. Ces programmes prévoient respectivement des outils de mise en œuvre des démarches territoriales, dans une logique inter-fonds.

Le programme FEDER-FSE du Languedoc-Roussillon dédie un axe de sa programmation aux quartiers prioritaires.

Le programme régional FEDER-FSE met en œuvre cet axe dans le cadre de l'appel à projet « ATI volet urbain », en synergie avec le Contrat de Ville, sa stratégie, sa gouvernance et ses financements.

L'objectif de l'ATI volet urbain est de permettre aux quartiers décrocheurs d'affirmer leurs ressources et de s'inscrire dans une ville et plus globalement dans un bassin de vie. Pour y répondre, la candidature « Béziers, une ambition européenne pour les quartiers de la Politique de la Ville » déploie donc deux orientations stratégiques :

- une dynamisation de l'activité économique au profit d'une solidarité durable
- une attractivité renforcée par une amélioration du cadre de vie.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers ont élaboré un partenariat qui s'est concrétisé le 30 mars dernier par le dépôt du dossier de pré-candidature. Le dossier a été pré-sélectionné le 12 juin 2015 à l'issue du comité régional de programmation des fonds européens.

Afin de confirmer cette volonté de partenariat et de pouvoir déposer le dossier final avant le 31 juillet 2015, il est nécessaire d'approuver la candidature à l'appel à projet régional ATI volet urbain, dont le chef de file est la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la candidature de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à l'appel à projet régional Approches Territoriales Intégrées volet urbain,
- de désigner comme chef de file la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	16
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.124

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTAGE DE FRAIS AVEC LA VILLE DE BÉZIERS POUR L'ANIMATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) VOLET URBAIN : "BÉZIERS, UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE".

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2015, il a été acté l'engagement de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du projet commun établi avec la Ville de Béziers: « Béziers, une ambition européenne pour les quartiers de la Politique de la Ville».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Approches territoriales intégrées – volet urbain » du programme opérationnel FEDER-FSE du Languedoc-Roussillon 2014-2020.

Le cahier des charges de cet appel à projet pose comme critère majeur la gouvernance et de l'animation des projets. Afin de s'y conformer, Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers ont décidé de contribuer conjointement et équitablement au financement des dépenses relatives à l'animation.

Il convient d'acter conventionnellement le partage des frais entre les deux collectivités.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au partage de frais ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	16
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.125

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 - INFORMATION.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a institué par délibération en date du 23 octobre 2014, une Commission Consultative des Services Publics Locaux et à procédé à la désignation de ses membres.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est compétente pour formuler des avis portant sur les services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, à raison d'une commission par collectivité.

Elle s'est réunie le 14 novembre 2014 et a pris acte des documents suivants :

- Rapport d'activité 2013 du délégataire de service public des transports - Société « Transdev »,
- Rapports annuels 2013 d'activités des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif – Sociétés VEOLIA (RUAS), SCAM TP et LYONNAISE DES EAUX,
- Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif exploités en régie et par délégation,
- Compte rendu technique et financier 2013 de la régie d'eau et d'assainissement,
- Rapport annuel 2013 du service public d'assainissement non collectif,
- Bilan 2013 du service d'élimination des déchets,
- Rapport d'activité 2013/2014 du restaurant universitaire.

Un compte-rendu, adressé à l'ensemble des membres de la commission, a été établi à l'issue de cette séance.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte de l'information donnée au Conseil communautaire, au titre de l'exercice 2014, concernant le fonctionnement de la CCSPL.

Le Conseil prend acte,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.126

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE POUR 2015.

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Les taux de promotion d'avancement de grade sont prévus à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils peuvent être révisés chaque année par le Conseil Communautaire après consultation du comité technique. Ils s'appliquent à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade et déterminent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Les taux de promotion sont fixés au vu des effectifs actuels des grades et cadres d'emplois, de l'organisation prévisionnelle des services, du nombre d'agents promouvables et des possibilités budgétaires.

Après consultation du comité technique lors de sa réunion du 4 juin 2015, il est proposé les taux de promotion suivants :

Grade d'avancement	Taux
Filière administrative	
Adjoint administratif de 1ère classe	45,00%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité
Adjoint administratif principal de 1ère classe	35% ou au moins une possibilité
Rédacteur principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité
Rédacteur principal de 1ère classe	35% ou au moins une possibilité
Attaché principal	35% ou au moins une possibilité
Directeur	35% ou au moins une possibilité
Filière technique	
Adjoint technique de 1ère classe	65,00%
Adjoint technique principal de 2ème classe	45,00%
Adjoint technique principal de 1ère classe	50,00%
Agent de maîtrise principal	35% ou au moins une possibilité
Technicien principal de 1ère classe	35% ou au moins une possibilité
Ingénieur principal	35% ou au moins une possibilité
Ingénieur en chef de classe normale	35% ou au moins une possibilité
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	35% ou au moins une possibilité
Filière culturelle	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35% ou au moins une possibilité
Assistant de conservation principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité
Filière animation	

Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité
Filière sportive	
Éducateur des APS principal de 2ème classe	35% ou au moins une possibilité

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de fixer, pour l'année 2015, les taux de promotion par grade d'avancement des agents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	16
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention :	1 (Aimé COUQUET)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.127

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015.

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la Communauté d'Agglomération et du cadre réglementaire nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois afin de doter les services en place de moyens humains adaptés.

Avancements de grade et promotions internes 2015

- Sur la base du taux de promotion d'avancement de grade adopté par délibération du 16 juillet 2015, et après avis des commissions administratives paritaires compétentes, afin de permettre l'avancement et la promotion des agents les plus méritants, il convient de procéder aux transformations d'emplois suivants, à compter du 17 juillet 2015.

- Avancements de grade :

Filière administrative :

- un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe en emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- un emploi de rédacteur en emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- un emploi d'attaché principal en emploi de directeur,

Filière technique :

- treize emplois d'adjoint technique de 2ème classe en emplois d'adjoint technique de 1ère classe (dont trois transformations prenant respectivement effet au 1er septembre, 4 septembre et 1er novembre 2015),
- neuf emplois d'adjoint technique de 1ère classe en emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe (dont une transformation prenant effet le 1er novembre 2015),
- cinq emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe en emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe (dont une transformation prenant effet le 12 novembre 2015),
- un emploi d'agent de maîtrise en emploi d'agent de maîtrise principal (transformation prenant effet le 1er août 2015),
- un emploi de technicien principal de 2ème classe en emploi de technicien principal de 1ère classe,
- un emploi d'ingénieur en emploi d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle,

Filière culturelle :

- un emploi d'adjoint du patrimoine de 2ème classe en emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe,
- un assistant de conservation en emploi d'assistant de conservation principal de 2ème classe,

Filière d'animation :

- un emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe en emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,

Filière sportive :

- un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives en emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe,
 - Promotion :
- un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C) en emploi de rédacteur (cat. B),
- un emploi de rédacteur principal de 1ère classe (cat. B) en emploi d'attaché (cat. A),
- un emploi adjoint technique de 2ème classe (cat. C) en emploi de technicien (cat. B).

Autres transformations d'emplois

- Direction Générale de l'Innovation sociale – Direction de l'enseignement artistique et des actions culturelles
 - Pour la rentrée scolaire 2015/2016 au Conservatoire Béziers Méditerranée, il est prévu d'ajuster les temps enseignés par discipline au nombre d'inscriptions et au projet d'établissement du Conservatoire, il convient à compter du 1er septembre 2015 de procéder aux transformations suivantes :
 - un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (cat. B) à temps non complet (15 heures hebdomadaires) en emploi d'assistant principal de 2ème classe (cat. B) à temps non complet (10 heures hebdomadaires),
 - un emploi un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (cat. B) à temps non complet (11 heures hebdomadaires) en emploi d'assistant principal de 2ème classe (cat. B) à temps non complet (18 heures hebdomadaires),
 - un emploi de professeur de classe normale à temps non complet (12 heures hebdomadaires) en emploi de professeur de classe normale à temps non complet (10h30 hebdomadaires).

- Direction de la Communication et de la promotion du territoire

Les nouvelles actions conduites en application du projet de territoire en faveur de la promotion et de l'attractivité du territoire nécessitent le recrutement d'un community manager. Pour permettre ce recrutement, il convient de transformer un emploi de technicien principal de 1ère classe (CAT. B) vacant depuis avril 2015 en emploi de rédacteur (CAT. B).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le tableau des emplois 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que modifié et joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	16
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.128

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT DES OEUVRES SOCIALES DU BITERROIS.

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 octobre 2003, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a adhéré au Groupement des œuvres sociales biterrois (GOS).

Cette association intègre les personnels de la Ville de Béziers, du CCAS de Béziers, de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), de la Mission Locale du Biterrois (MLI) et de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée (OTC) ainsi que les retraités de ces collectivités.

Le GOS a pour objet de renforcer la solidarité entre les agents, et d'instituer en faveur des adhérents toutes formes d'aides jugées opportunes (financières, matérielles, culturelles, etc...), par le biais des œuvres sociales ainsi que maintenir le lien avec les retraités.

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2015, le GOS a modifié la liste des membres de droit du conseil d'administration en ajoutant le Président de la CABM et 2 membres désignés en son sein par le Conseil Communautaire.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les représentants doivent être élus au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité de ne pas procéder à ce type de scrutin.

De plus, si une seule candidature a été présentée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président.

Il convient donc de procéder à la désignation des 2 membres du conseil communautaire qui, avec le Président, représenteront la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au conseil d'administration du GOS.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de désigner les 2 membres du Conseil Communautaire représentant, avec le Président également membre de droit, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du conseil d'administration du Groupement des œuvres sociales biterrois,
- d'appliquer les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...) sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

Alain ROMERO
Gérard ABELLA

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Groupement des Œuvres Sociales du Biterrois.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

Alain ROMERO
Gérard ABELLA

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	16
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.129

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE LA FOURRIÈRE ANIMALE - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014.

Référence Service : PRM/DMSI/SBAT-

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par contrat d'affermage en date du 6 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a confié à la société SACPA l'exploitation du service de la fourrière animale pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le code général des collectivités territoriales dispose en son article L.1411-3 que « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ».

La société SACPA, délégataire, a remis son rapport conformément à la réglementation. Il est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et R.1411-7,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public de la fourrière animale, et notamment son article 27,

Vu la réunion de la CCSPL du 22/06/2015 qui a pris acte du présent rapport.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le rapport d'activité 2014 du délégataire pour l'exploitation du service de la fourrière animale,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.130

OBJET : DISPOSITIF D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - 2015/2020.

Référence Service : DGEE/DDE/-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée poursuit depuis 2002 l'objectif stratégique du développement durable de l'économie sur son territoire. Parallèlement aux investissements réalisés dans les parcs d'activité économique la Communauté d'Agglomération apporte un soutien technique et financier aux entreprises dans le cadre de leur développement.

En 2006, la CABM s'était dotée d'un dispositif d'aide à l'immobilier sur la base de la réglementation des Aides à Finalité Régionale 2007-2013 (reconduit jusqu'au 30 juin 2014). Depuis sa mise en place ce dispositif a permis de :

- soutenir 23 projets d'entreprises,
- générer 148 Millions d'€ d'investissements,
- créer ou maintenir 688 emplois.

En 2015 la CABM reconduit son action en faveur d'une dynamique génératrice d'emplois et de valeur ajoutée par un règlement d'aides à destination exclusive des entreprises dont les projets contribuent à l'expansion économique de son territoire.

Conformément aux nouvelles réglementations européennes en la matière et pour la période 2015-2020, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée réserve ses aides aux projets contribuant à renforcer des filières et secteurs d'activité jugés stratégiques pour son développement :

- Industrie Agroalimentaire, Parapétrolière, Travail des métaux, Mécanique de précision et services dédiés à l'Industrie,
- Energies renouvelables, Construction durable (Eco-construction),
- Agriculture et Viticulture,
- Tourisme,
- Technologies de l'information et la communication, Numérique,
- Santé (santé humaine et animale, cosmétique et nutrition) et services dédiés au secteur de la santé,
- Economie sociale et solidaire.

La CABM soutient financièrement les entreprises qui réalisent un investissement immobilier créateur d'emplois et de richesse pour le territoire. Les principaux critères mesurant l'intérêt du projet subventionné sont détaillés dans le règlement annexé à la présente délibération.

Le montant de l'aide est plafonné à 80 000 €, il peut être modulé dans le respect des règles de plafond qui s'appliquent en la matière.

Un taux d'intervention maximal, est fixé à 10 % du montant total de l'investissement.

Les relations avec la Région Languedoc-Roussillon sont organisées dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises ci-joint en annexe.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises pour la période 2015 – 2020, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.131

OBJET : ZAC DE MERCORENT : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT ZA1 N°74EP.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

L'article 14 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC de Mercorent, intervenue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels ainsi que le programme de constructions envisagées, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot : Secteur : ZA1 - 74Ep – Superficie : 2.200 m² environ

Prix du lot : 46.000 € HT (soit 20,91 € HT/m²)

Acquéreur : SARL M-CAMPUS – 60 Avenue de la Tanne – 34500 BEZIERS
Gérant : Mme Sophie JAULENT – SIRET : 79506243900018 et APE : 4110A
Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer

Programme : Acquisition foncière pour l'aménagement d'espaces verts et de voiries dans le cadre des aménagements du programme immobilier Campus.

Modalités de Paiement :

10 % à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot ZA1 n°74Ep situé ZAC de Mercorent, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou tout organisme susceptible de s'y substituer,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.132

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "INITIATIVE BÉZIERS OUEST HÉRAULT" POUR L'ANNÉE 2015.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

L'association INITIATIVE BEZIERS OUEST HERAULT contribue à la création, la reprise et le développement des entreprises locales par l'attribution de prêts d'honneur personnels à des porteurs de projet.

Les chiffres clés de l'activité en 2014 de l'association sont les suivants :

- 330 porteurs de projet ont bénéficié d'une orientation ou d'un accompagnement,
- 78 dossiers ont été instruits,
- le comité d'agrément a validé 60 dossiers en financement,
- le montant moyen du financement en prêt d'honneur par entreprise s'est élevé à 5 989 € soit 531 300 € de prêt à taux zéro (336 800 € de prêts d'honneur et 194 500 € de prêts nacre),
- un volume de prêts bancaires complémentaires de 5 504 900 €,
- effet de levier 1 € prêté par la plate forme permet de mobiliser 10,36 € de prêt bancaire,
- 210 entreprises ont également bénéficié d'une prestation de suivi,
- 207 emplois directs créés ou maintenus.

L'association sollicite le soutien de la Communauté d'Agglomération Béziers en complément des co-financeurs suivants pour l'exercice 2015 :

- Conseil Départemental de l'Hérault	45 530 €
- Région (dispositif NACRE)	10 725 €
- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	25 000 €
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	20 000 €
- Communauté de Communes La Domitienne	4 000 €

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association Initiative Béziers Ouest Hérault au titre du budget 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.133

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION BGE "GRAND BITERROIS".

Référence Service : DGEE/DDE/SCE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) poursuit sa politique de développement économique et de l'emploi, au service des entrepreneurs et des habitants.

La Communauté d'Agglomération a décidé d'impliquer tous les représentants économiques de son territoire dans son projet.

L'association BGE Grand Biterrois, association 1901 créée en octobre 1993, a pour mission d'accompagner et de former les porteurs de projets en création d'activité ainsi que de suivre de jeunes entreprises ou des structures en difficulté. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, porteurs de projets et créateurs d'activités.

A ce titre, elle accueille, informe, oriente, accompagne les porteurs de projets concernés.

Depuis 2011, la CABM a souhaité nouer un partenariat avec cet opérateur afin de conforter son activité sur le territoire avec comme objectifs principaux de prendre en charge tous les publics concernés résidant sur le territoire de l'agglomération, faciliter le développement économique et l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire de l'agglomération.

Afin de réaliser ses objectifs, BGE Grand Biterrois s'engage à offrir une prestation globale d'accompagnement à la création d'entreprise, en particulier pour les structures associatives et les publics demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre de ce partenariat, la BGE Grand Biterrois déclare connaître les secteurs et filières à enjeux dont la CABM fait une priorité pour son développement et désigner un interlocuteur privilégié auprès de la Direction du Développement Économique de la CABM dans une logique de partage d'informations sur les opportunités locales liées à la création ou la reprise d'entreprises.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour sa part, contribue aux actions menées par l'association BGE Grand Biterrois en apportant, au titre de l'exercice budgétaire 2015, une subvention de 20.000€.

Le budget prévisionnel global s'élève à 1.028.302€ pour l'année 2015, qui se décompose comme suit :

- Etat :	302.345€
- Région :	63.440€
- Département :	420.000€
- CABM :	20.000€
- Autres communes :	15.000€
- CAF Hérault :	20.000€
- Fonds européens :	92.666€
- Autres aides ou dons :	22.000€
- Ventes de services divers :	72.851€

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention de financement entre la BGE Grand Biterrois et la CABM, telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'attribuer à la BGE Grand Biterrois, une subvention d'un montant de 20.000€, au titre de l'exercice 2015 et inscrite au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.134

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND BITERROIS.

Référence Service : DGEE/DDE/SCE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de transition, la Maison De l'Emploi du Grand Biterrois a vu ses missions évoluer. Afin d'optimiser son fonctionnement au service des entreprises et des demandeurs d'emplois, il paraît judicieux d'intégrer à terme, d'ici le 1er janvier 2016, en accord avec les partenaires, notamment l'Etat, une partie de ces activités aux missions Emploi et Stratégie RH de la Direction Développement des Entreprises de la CABM.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée poursuit sa politique de développement économique et de l'emploi, au service des entrepreneurs et des habitants. Elle a décidé d'impliquer tous les représentants économiques de son territoire dans son projet.

L'association a pour objet à la création, la gestion et l'animation d'une Maison de l'emploi sur le territoire du Grand Biterrois. La Maison de l'Emploi a pour objectifs d'associer les collectivités territoriales, de fédérer l'action des partenaires publics et privés et d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires.

Elle assure la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle dans le cadre d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions partagés, adaptés au développement social et économique du territoire. Elle est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés qui apportent les moyens appropriés au projet. En tant que membre constitutif, la CABM est donc un des partenaires privilégiés de la MDEGB.

La Maison de l'Emploi s'engage à respecter le plan d'action validé en Conseil d'administration du 4 décembre 2014, les objectifs poursuivis dans la présente convention sont :

- participer au développement de l'anticipation des mutations économiques,
- contribuer au développement local de l'emploi,
- associer les services de la Direction Développement des Entreprises de la CABM aux différents groupes de travail et informera la Direction Développement des Entreprises des actions engagées.

Au titre de l'exercice budgétaire 2015, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée attribuera à la MDEGB : une subvention annuelle de 130 000€ .

La subvention sera versée en une seule fois postérieurement à la signature de la convention par les deux parties après réception par la CABM d'une demande de subvention écrite, accompagnée d'un budget prévisionnel et d'un plan d'actions pour l'année 2015.

Le budget global s'élève à 289.750 € qui se décompose comme suit :

- | | |
|--------------|----------|
| - CABM : | 130.000€ |
| - Etat CPO : | 95.723€ |

– Fonds Manquants pris sur fonds dédiés 2014 : 64.027€

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de conclure une convention de financement avec la Maison De l'Emploi du Grand Biterrois, jointe à la présente délibération,
- d'attribuer à la Maison De l'Emploi du Grand Biterrois, une subvention « socle » d'un montant de 130.000€, au titre de l'exercice 2015 et inscrite au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Alain BIOLA n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.135

OBJET : CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI HÉRAULT.

Référence Service : DGEE/DDE/SCE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée engage une politique de développement économique et de l'emploi, au service des entrepreneurs et des habitants. Pour répondre aux problématiques de croissance des entreprises liées à l'emploi, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée engage un partenariat avec Pôle emploi.

En effet, dans certains secteurs, les entreprises expriment des difficultés à recruter du personnel qualifié. La croissance de ces entreprises, pourtant en capacité économique de créer des emplois, s'en trouve ralentie. Ces difficultés tiennent dans certains cas à une pénurie de compétences, ou encore, à la difficulté de rapprochement entre l'offre d'emploi et la demande existante. Enfin, lorsque les entreprises trouvent la compétence à l'extérieur du territoire, se pose le problème de l'emploi du conjoint de la personne recrutée.

Les objectifs de partenariat sont :

- satisfaire les offres de recrutement des entreprises nouvelles ou en développement,
- apporter aux entreprises, dans le cadre de leurs projets d'implantation ou de développement des informations relatives aux besoins de recrutement,
- mobiliser les dispositifs d'aides à l'embauche et de formation pour la requalification et l'adaptation à l'emploi,
- mobiliser l'offre de service de Pôle emploi en vue de faciliter la prise en charge des conjoints demandeurs d'emploi de salariés,
- partager les orientations stratégiques des deux structures.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention de partenariat entre Pôle Emploi Hérault et la CABM, telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.136

OBJET : PARTENARIAT AVEC INVEST SUD DE FRANCE : DOCUMENT CADRE DU RÉSEAU INVESTIR EN SUD DE FRANCE.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La région Languedoc Roussillon et son Agence Régionale de Développement Economique « Invest Sud de France » souhaitent travailler près des acteurs économiques dont les activités permettent de contribuer au développement du territoire et à l'accueil d'investisseurs économiques.

« Invest Sud de France » a constitué un outil opérationnel permettant, par solidarité de ses membres et sans en compromettre ni en limiter l'autonomie respective, de renforcer le développement et l'attractivité économique du territoire régional, dénommé « Réseau Investir en Sud de France ».

Ce réseau consolide le positionnement économique de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et sa volonté d'accueillir des projets exogènes d'investisseurs sur son territoire.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est membre de ce réseau. Un document cadre de partenariat a été élaboré pour la période 2015-2020, fixant le principe, le fonctionnement et les domaines suivants :

1 - Principes généraux :

- diffusion, circulation et utilisation des informations
- confidentialité
- qualité de service

2 – Fonctionnement général :

- identification et rôles des membres
- animation du réseau
- outils partagés

3 – Domaines d'intervention :

- stratégie de positionnement et d'offre territoriale
- marketing territorial et actions de prospection
- traitement des projets exogènes

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le cadre du partenariat du réseau « Investir en Sud de France » avec Invest Sud de France,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.137

OBJET : ZAC DE BELLEGARDE - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC de Bellegarde, déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2002, a fait l'objet d'une Convention Publique d'Aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLi.

Conformément à celle-ci, et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- au 31 décembre 2014, le bilan s'établit à 9 125 K€ en dépenses et en recettes, soit une diminution de 1,25% par rapport au CRAC 2013,
- au cours de l'exercice 2014, une acquisition a été réalisée pour une emprise totale de 200 m²,
- au cours de l'exercice 2014, aucune cession de charge foncière a été réalisée,
- au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement de 54 % en dépenses et de 31 % en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC de Bellegarde et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.138

OBJET : ZAC BÉZIERS OUEST - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC Béziers Ouest, déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 27 mars 2002, a fait l'objet d'une Convention Publique d'Aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI.

Conformément à celle-ci, et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2014 s'établit à 9 184 K€ en dépenses et 9 516 K€ en recettes. L'opération présente un boni prévisionnel d'environ 332 K€,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune acquisition foncière n'a été réalisée,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune cession de charge foncière n'a été réalisée,
- Au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement de 88% en dépenses et de 90% en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC de Béziers Ouest et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.139

OBJET : ZAC BÉZIERS OUEST II - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC « Béziers Ouest II » a fait l'objet d'une concession d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 21 juillet 2011.

Conformément au traité de concession, et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2013 s'établit à 5 251 K€ en dépenses et en recettes,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune acquisition foncière n'a été réalisée. Le foncier entièrement maîtrisé par la CABM avait fait l'objet d'un acte de vente approuvé en mai 2012 par le Conseil Communautaire,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune cession de charge foncière n'a été réalisée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC Béziers Ouest II et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPULIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.140

OBJET : ZAC MAZERAN - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC Mazeran a fait l'objet d'une concession d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 13 octobre 2011.

Conformément au traité de concession et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2014 s'établit à 53 209 K€ en dépenses et en recettes, soit une augmentation de 0,83% par rapport au CRAC 2013,
- Au cours de l'exercice 2014, 3 acquisitions foncières ont été réalisées pour une emprise totale d'environ 37 631 m²,
- Au cours de l'exercice 2014, une cession de charge foncière a été réalisée avec la SAS Quadran (lot n°12 – superficie 9301 m²).
- Au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement d'environ 31% en dépenses et de 6% en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC Mazeran et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.141

OBJET : ZAC DE MERCORENT - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC de Mercorent, déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 27 mars 2002, a fait l'objet d'une Convention Publique d'Aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI.

Conformément à celle-ci, et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2014 s'établit à 14 703 K€ en dépenses et en recettes, soit une augmentation de 0,1% par rapport au CRAC 2013,
- Au cours de l'exercice 2014, 3 cessions de charge foncière ont été réalisées (SCI Nathan superficie : 2130 m², SCI Bouzat superficie : 3108 m² et SCI Brault superficie : 20 018 m²),
- Au cours de l'exercice 2014, aucune acquisition foncière n'a été réalisée,
- Au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement de 79 % en dépenses et de 61 % en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC Mercorent et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.142

OBJET : ZAC LA MÉRIDIENNE - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC de la Méridienne a fait l'objet d'une concession d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2010.

Conformément au traité de concession et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2014 s'établit à 38 462 K€ en dépenses et en recettes, soit une augmentation de 0,65% par rapport au CRAC 2013,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune acquisition n'a été réalisée,
- Au cours de l'exercice 2014, aucune cession de charges foncières n'a été réalisée,
- Au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement de 42% en dépenses et de 25% en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC La Méridienne et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.143

OBJET : ZAC LES PORTES DE SAUVIAN - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La ZAC Les Portes de Sauvian a fait l'objet d'une concession d'aménagement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLi approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010.

Conformément au traité de concession et dans le respect des dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer annuellement sur le compte rendu d'activité de la ZAC valant note de conjoncture, ainsi que sur le bilan arrêté au 31 décembre de l'année écoulée.

Ce compte rendu fait une description de l'avancement de l'opération en termes opérationnels, administratifs, physiques et financiers, et une estimation des recettes et dépenses restant à réaliser permettant à la collectivité de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures pour maîtriser son évolution.

Le bilan révisé a donc été établi sur la base de l'avancement physique de l'opération en tenant compte des dépenses et recettes réalisées, et de celles restant à réaliser.

Il apparaît que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2014 s'établit à 10 425 K€ en dépenses et en recettes, soit une augmentation de 3,35% par rapport au CRAC 2013,
- Au cours de l'exercice 2014, une acquisition foncière a été réalisée pour une emprise totale de 313 m²,
- Au cours de l'exercice 2014, 2 cessions de charges foncières ont été réalisées (M. Pascal Bourdens superficie : 1104 m² et SARL SA8B superficie : 3109 m²),
- Au 31 décembre 2014, l'opération présente un taux d'avancement de 34% en dépenses et de 16% en recettes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le compte-rendu d'activité de la ZAC « Les Portes de Sauvian » et le bilan de ladite zone arrêté au 31 décembre 2014, joints aux présentes,
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé et l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.144

OBJET : ZAC BELLEGARDE - AVENANT N°5 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU 15 JANVIER 2003.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par une convention publique d'aménagement en date du 15 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a confié à la SEBLI la réalisation de la ZAC de Bellegarde.

Par délibération du 16 novembre 2005, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 fixant les modalités de rémunération d'intervention de l'aménageur dans le dossier de révision du POS.

Par délibération du 5 juin 2009, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 prorogeant le délai d'exécution de la convention publique d'aménagement en fixant son terme au 31 décembre 2015.

Par délibération du 23 novembre 2012 reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 30 novembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°3 daté du 6 décembre 2012 fixant une participation de la collectivité à hauteur de 290 000 € à l'opération.

Par délibération du 8 mars 2013, le Conseil Communautaire a adopté la prise en compte des taxes découlant du chiffre d'affaires au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires qui sont directement liées à l'activité de l'opération, celles-ci étant affectées au bilan de l'opération.

Afin de permettre l'achèvement des aménagements et la commercialisation de cette opération, il apparaît nécessaire de proroger par avenant une nouvelle fois la Convention Publique d'Aménagement de 5 ans. Sa durée expirera le 31 décembre 2020.

Ensuite, l'article 17 de la convention publique d'aménagement prévoit que la SEBLI peut bénéficier d'avance remboursable sans intérêt de la part du concédant. La réglementation bancaire impose que ces avances soient rémunérées. La SEBLI procède déjà à cette rémunération des avances, il convient donc de régulariser les dispositions en ce sens par voie d'avenant.

Enfin, il est proposé de procéder à une correction d'erreur matérielle dans la numérotation de l'article 20 « Rémunération de l'Aménageur ».

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement du 15 janvier 2003 ci-joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.145

OBJET : ZAC BÉZIERS-OUEST - AVENANT N°9 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU 22 NOVEMBRE 2002.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 1999, la Ville de Béziers a confié à la SEBLi les études préalables à la réalisation de la zone d'aménagement concerté dénommée « La Courtade » sur un périmètre de 76 ha.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 1999, transmise le 11 mai 1999 en Sous-Préfecture, la Ville de Béziers a approuvé l'avenant n°1 créant la Zone d'Aménagement Concerté Béziers-Ouest anciennement dénommée « La Courtade » et la réduction du périmètre de la ZAC passant de 76 ha à 61,5 ha.

Par délibération en date du 22 Juin 1999, reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 9 Juillet 1999, le Conseil Municipal de Béziers a approuvé la convention et le cahier des charges de concession confiant à la SEBLi la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée zone d'activités Béziers-Ouest.

Un avenant n°2 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2001 a prorogé jusqu'au 31 Décembre 2009 la durée de la mission de la SEBLI.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 9 octobre 2002, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé l'avenant n°3 à la convention de concession du 27 juillet 1999 afin de se conformer aux nouvelles obligations légales issues de la loi Solidarité Renouvellement Urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000.

Par avenant n°4, a été approuvée la participation de 3 165 000 € HT de la collectivité publique cocontractante au coût de l'opération est destinée à couvrir l'ensemble des charges de l'opération non couvertes par les produits de l'opération.

Par avenant n°5 à la convention publique d'aménagement du 22 novembre 2002, sa durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2009.

Par avenant n°6, la durée de la convention publique d'aménagement a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015.

Par avenant n°7, il a été acté l'achèvement de la mission de l'aménageur au titre de l'article 2.2.d.2 de la convention publique d'aménagement.

Par avenant n°8 approuvé par délibération du 8 mars 2013, le Conseil Communautaire a adopté la prise en compte des taxes découlant du chiffre d'affaires au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires qui sont directement liées à l'activité de l'opération, celles-ci étant affectées au bilan de l'opération.

Afin de permettre l'achèvement des aménagements et la commercialisation de cette opération, il apparaît nécessaire de proroger par avenant une nouvelle fois la Convention Publique d'Aménagement de 3 ans. Sa durée expirera le 31 décembre 2018.

Ensuite, l'article 17 de la convention publique d'aménagement prévoit que la SEBLI peut bénéficier d'avance remboursable sans intérêt de la part du concédant. La réglementation bancaire impose que ces avances soient rémunérées. La SEBLI procède déjà à cette rémunération des avances, il convient donc de régulariser les dispositions en ce sens par voie d'avenant.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande).

Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 4 % à 5 %.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement du 22 novembre 2002 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.146

OBJET : ZAC BÉZIERS-OUEST 2 - AVENANT N°2 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU 30 AOÛT 2011.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2010 a approuvée la création de la zone d'aménagement concerté dénommée "Parc d'activité économique Béziers Ouest II".

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2011, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a confié à la Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) l'aménagement de la ZAC de BEZIERS OUEST II dans le cadre d'une Concession d'Aménagement.

Par avenant n°1 approuvé par le Conseil Communautaire par délibération du 8 mars 2013 reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 14 mars 2013, il a été pris en compte les taxes découlant du chiffre d'affaire au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires, celles-ci étant affectées au bilan de l'opération.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande).

Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter, par voie d'avenant, le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 3 % à 4 %.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement du 30 août 2011 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.147

OBJET : ZAC MAZERAN - AVENANT N°2 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU 31 OCTOBRE 2011.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 mars 2002 la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé les critères déterminant le classement en « intérêt communautaire » des Parcs d'Activités. Par délibération du 20 décembre 2004, le Parc d'Activités technologiques et Tertiaires Supérieures de Mazeran a été déclaré d'intérêt communautaire.

Par délibération du 13 octobre 2011, le Conseil Communautaire a désigné la SEBLi concessionnaire de la ZAC de Mazeran.

Par délibération du 8 mars 2013, reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 14 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 qui autorise l'aménageur à imputer dans les charges de l'opération, la quote-part des taxes qui découle directement des recettes constatées annuellement au bilan de l'opération concédée, taxes découlant du chiffre d'affaire au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires.

Le secteur Est de Béziers a fait l'objet d'une réorganisation spatiale avec l'arrivée de l'autoroute A75, ces travaux d'aménagement des grandes infrastructures routières sont terminés. A ce titre l'aménageur a du procéder à des adaptations du plan de masse nécessitant la réalisation d'étude complémentaire notamment pour valoriser les emprises foncières initialement réservés aux travaux de l'arrivée de l'autoroute (suppression des emplacements réservés à l'A75, réorganisation mineure du projet urbain de Mazeran...).

L'un des objets du présent avenant est de compléter la rémunération de l'aménageur à hauteur de 15 000 € au titres des études complémentaires nécessaires à l'actualisation du plan de masse.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande).

Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 3% à 4%.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement du 31 octobre 2011 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.148

OBJET : ZAC DE MERCORENT - AVENANT N°8 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU 22 NOVEMBRE 2002.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 juin 1991, le Conseil Municipal de Béziers a approuvé la convention et le cahier des charges de concession confiant à la Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée ZAC de Mercorent.

En 2002, dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération, la ZAC de Mercorent a été reconnue d'intérêt communautaire.

Par délibération du 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a approuvé la convention publique d'aménagement avec la SEBLI, valant avenant n°4 à la convention de concession du 11 juillet 1991, et portant la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2010.

Par délibération du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC de Mercorent prorogeant la durée de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2012.

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement prorogeant une nouvelle fois la durée de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Par délibération du 8 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement qui autorisait l'aménageur à imputer dans les charges de l'opération, la quote-part des taxes qui découle directement des recettes constatées annuellement au bilan de l'opération concédée, taxes découlant du chiffre d'affaire au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires.

Afin de permettre l'achèvement des aménagements et de la commercialisation de cette opération, il apparaît nécessaire de proroger une nouvelle fois la Convention Publique d'Aménagement de 5 ans. Sa durée expirera le 31 décembre 2020.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande).

Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 3,60 % à 4,60 %.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement du 22 novembre 2002 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.149

OBJET : ZAC LA MÉRIDIENNE - AVENANT N°3 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU 15 JUIN 2010.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaiet Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaiet absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaiet absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2010, reçue le 4 mai 2010 en Sous-Préfecture de Béziers, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé la concession d'aménagement confiant à la SEBLI la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC La Méridienne.

Par délibération du 27 septembre 2012 reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 3 octobre 2002, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 qui a modifié les objets et les montants de la participation optionnelle.

Par délibération du 23 octobre 2014, reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 31 octobre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 qui a supprimé la participation financière optionnelle concernant les fouilles archéologiques pour un montant de 655 000 € HT mentionné dans le contrat d'aménagement.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande).

Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter, par voie d'avenant, le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 3% à 4%.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement du 31 octobre 2011 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.150

OBJET : ZAC LES PORTES DE SAUVIAN - AVENANT N°3 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU 10 NOVEMBRE 2010.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 octobre 2010, le Conseil Communautaire a désigné la SEBLI concessionnaire de la ZAC « Les Portes de Sauvian » et approuvé le traité de concession et ses annexes pour la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le traité de concession pour la réalisation de cette opération d'aménagement a été signé le 10 novembre 2010 et visé par la Sous-Préfecture de Béziers le 23 novembre 2010.

Par avenant n°1 au dit contrat de concession, l'approbation du programme des équipements publics et l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Les Porte de Sauvian » ont été mentionnées dans le contrat et le régime de participation au raccordement à l'égout a été instauré.

Par avenant n°2 approuvé par le Conseil Communautaire par délibération du 8 mars 2013 reçue en Sous-Préfecture de Béziers le 14 mars 2013, il a été pris en compte les taxes découlant du chiffre d'affaire au titre de l'ORGANIC et de la taxe sur les salaires, celles-ci étant affectées au bilan de l'opération.

Les missions de commercialisation des parcs d'activité économique nécessitent le déploiement d'expertises particulières (avocats, expert-comptable, expert-foncier...) pour la mise au point et la rédaction des actes nécessaires à la vente du foncier. Ces formalités sont d'autant plus complexes, car la superficie et les droits à construire attachés à chaque lot sont déterminés en fonction des besoins des acquéreurs (découpage à la demande). Afin de compenser la charge de travail dédié à ces activités, il apparaît nécessaire d'augmenter le taux de rémunération au titre des missions « commercialisation » pour passer de 3% à 4%.

Les aléas économiques des deux derniers exercices ont conduit à des difficultés et donc à des retards dans la commercialisation des charges foncières encore disponibles sur la ZAC.

Dans le cadre du traité de concession approuvé en octobre 2010 et en application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, il était proposé que le concédant participe au coût de l'opération sous la forme d'une participation forfaitaire 1 300 000 € HT.

L'examen du CRAC 2014 a révélé des difficultés financières liés aux aléas économiques sur les deux derniers exercices. Cette situation impose la mobilisation de nouveaux financements à moyen et long terme dont le coût vient impacter le montant des frais financiers inscrits au bilan de l'opération.

Pour prendre en compte ces nouvelles données financières dans le bilan d'opération, celle-ci entrant dans le champs des modifications prévues dans le cadre de l'article 25-VII de ladite concession d'aménagement il est proposé de modifier, par voie d'avenant, la participation de la CABM pour la porter au montant de 1 646 000 € HT.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement du 10 novembre 2010 ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.151

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE L'OFFICE DE TOURISME BÉZIERS MÉDITERRANÉE.

Référence Service : DGEE/DTV/SIT-

Rapporteur : **Mme Elisabeth PISSARRO**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 22/06/2015 a validé et pris acte du rapport d'activité et le bilan financier de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée (OTCBM).

Le bilan d'activité 2014 de l'Office de Tourisme met ainsi en évidence les principaux éléments suivants :

→ En matière de stratégie générale

- Participation à la définition du projet communautaire pour le tourisme (ateliers de Valras-Plage en octobre et novembre),
- Participation au dépôt du dossier de classement en « commune touristique » pour l'agglomération et préparation collégiale des dossiers de classement en « station de tourisme » pour les communes de Béziers, Valras-Plage (renouvellement), Sérignan et Villeneuve les Béziers (première obtention),
- Participation au dépôt du dossier de classement en « commune touristique » pour l'agglomération et préparation collégiale des dossiers de classement en « station de tourisme » pour les communes de Béziers, Valras-Plage (renouvellement), Sérignan et Villeneuve les Béziers (première obtention),
- Installation d'une nouvelle gouvernance avec un Comité de Direction de 38 membres (dont 20 élus communautaires et 18 représentants des organisations professionnelles) et vie statutaire active (7 séances dans l'année),
- Poursuite de la démarche Qualité avec deux réunions du Comité de Pilotage,
- Mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) visant à formaliser l'organigramme fonctionnel, les fiches de poste des agents et le plan de formation pluriannuel.

→ En matière d'accueil

- Mise en œuvre du plan de rénovation des Bureaux d'Information Touristique, Constat d'une fréquentation soutenue : 192 700 visiteurs cumulés dans les BIT (73 000 en 2011),
- Réorganisation du personnel d'accueil avec diminution du recours aux saisonniers compensés par le recrutement de 4 agents permanents à temps partiel (80 %),
- Dispositif de visites guidées plus productif (172 visites pour 4 509 participants),
- Amélioration du résultat en billetterie et boutique avec 15 189 achats (7 521 en 2013),
- Développement de la base de données (854 prestataires de tourisme dorénavant référencé sur le territoire.

→ En matière de structuration de l'offre

- Développement de l'offre partenaire : 124 packs signés (= adhésion), création d'un Club tourisme d'affaires, partenariat avec l'agence réceptive Guide Sud pour l'accueil des groupes, préparation d'un nouveau forfait découverte (40 sites à vendre par les hébergeurs du territoire),
- Poursuite des démarches en vue d'obtenir les labellisations Grand Site de France et Vignobles et Découvertes,

- Appui au développement du label Tourisme et Handicap (104 établissements accessibles sur le territoire),
- Développement de l'offre de tourisme participatif pour les habitants (3 000 résidents titulaires du Pass Béziers Méditerranée, agrément obtenu pour le réseau international des greeters),
- Développement et restructuration de l'événementiel d'intérêt communautaire autour des Caritats (12ème édition, transformation en 20 séquences hebdomadaires), des Jeudis de Béziers (4 400 verres vendus en 4 soirées) et de la Randonnée VTT et Gourmandises à partir de Bassan (600 participants),
- Relationnel avec les professionnels et veille stratégique (4 rencontres pro à Valras Plage et à Béziers, 3 éductours côté ville, côté vigne et côté en février/mars et novembre)..

→ En matière de promotion de la destination

- Renouvellement de la gamme éditoriale (guide d'accueil, deux guides des hébergements, mensuel 12 mois sur 12, plans détaillés sur Béziers et pour le littoral Sérignan/Valras-Plage),
- Mise en place d'un comité de rédaction pour la réalisation d'un nouveau guide d'accueil plus qualitatif,
- Renouvellement du partenariat avec Hérault Tourisme (15 opérations en France et en Europe) et avec l'aéroport de Béziers/Cap d'Agde,
- Accueil de presse du monde du tourisme et des loisirs (31 journalistes de 5 pays),
- Développement de la promotion numérique (345 000 connexions soit + 19,5 % sur le site web, mise en place d'une animatrice numérique du territoire),
- Renouvellement du partenariat avec des « vitrines » collaboratives (Sites d'Exception en Languedoc, Congrès Cités),
- Campagne de promotion publicitaire sur les régions de proximité reportée à 2015 en raison de l'installation tardive de la nouvelle gouvernance.

Ce bilan d'activité 2014 de l'office de tourisme communautaire a été présenté lors de la séance du 12 mars 2015 de son Comité de Direction, les membres en ayant pris acte à l'unanimité.

Le bilan financier 2014 de l'office de tourisme fait état des résultats suivants :

En fonctionnement (en euros)

Recettes prévisionnelles : 1 975 133,00	Dépenses prévisionnelles : 2 336 344,19
Recettes réalisées : 2 242 977,75	Dépenses réalisées : 1 878 641,06
	soit + 364 336,69

En investissement (en euros)

Recettes prévisionnelles : 417 000,00	Dépenses prévisionnelles : 421 840,21
Recettes réalisées : 384 300,00	Dépenses réalisées : 241 052,08
	soit + 143 247,92

Compte tenu du solde d'exécution de l'exercice 2014 s'élevant à **+ 507 584,61 euros** (364 336,69 euros en fonctionnement + 143 247,92 euros en investissement) et du **report de l'excédent 2013 (366 051,40 euros)**, il convient de retenir un résultat de clôture de l'exercice 2014 s'élevant à : **+ 873 636,01 euros**.

Lié à une gestion d'ensemble prudente, ce résultat positif provient notamment du report de la campagne média de 2014 sur 2015, du décalage dans la réalisation des travaux de rénovation engagés dans les Bureaux d'Information Touristique et du niveau supérieur de recouvrement de la taxe de séjour.

Il a été convenu lors de sa réorganisation en 2013 (passage en statut d'EPIC) que trois exercices seraient nécessaires pour caler le budget en régularité.

Le report du solde positif a donc été effectué au profit de la campagne de promotion reportée, de la poursuite des travaux de modernisation des Bureaux d'Information Touristique et de l'anticipation du projet de rénovation de la Maison du Coche d'Eau qui sera prise en gestion par l'office de tourisme sur le site de Fonséranes.

Le compte administratif 2014 de l'office de tourisme communautaire, publié en conformité au compte de gestion du trésorier municipal, a ainsi été adopté à l'unanimité des membres de son Comité de Direction en sa séance du 12 mars 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte du bilan d'activité 2014 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,
- de prendre acte de son bilan financier de la même année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.152

OBJET : CRÉATION DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT ET LANCEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UN PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

L'article 97 de la loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat.

La réforme vise à introduire plus de lisibilité, de simplicité, de transparence et d'efficacité dans le processus d'attribution des logements sociaux, et à créer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social.

Ainsi, les EPCI qui disposent d'un PLH approuvé et comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville doivent créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

La conférence Intercommunale du Logement est coprésidée par le Préfet et le Président de l'EPCI. Elle est composée :

- des maires des communes membres de l'EPCI,
- de représentants des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur le territoire de l'EPCI,
- de représentants du département,
- de représentants des organismes titulaires de droits de réservation,
- de représentants locaux des associations de locataires,
- de représentants des maîtres d'ouvrage d'insertion gérant du patrimoine sur les territoires de l'EPCI,
- de représentants locaux des associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées,
- de représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement,
- de représentants des personnes défavorisées.

La CIL a pour mission d'adopter des orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux, de relogement des ménages prioritaires et de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires de logements.

La CIL élabore notamment :

- ♦ un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLS) pour une durée de 6 ans.

Le décret du 12 mai 2015 définit le contenu ainsi que les modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision de ce plan. Il comporte notamment :

- En matière d'enregistrement des demandes de logement social :

- les modalités locales d'enregistrement de la demande de logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement des demandes de logement social (GEDLS) existants ou créés ultérieurement,
- le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande de logement social,
- les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique pour obtenir l'attribution d'un logement social.

- En matière d'accueil et d'information des demandeurs :

- la configuration et les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil du demandeur de logement social (SIADLS), les moyens mis en commun pour créer et gérer le ou les lieux d'accueil commun,
- la liste des organismes et services participant au SIADLS,
- la liste et la localisation des lieux d'accueil en précisant les missions minimales qu'ils doivent remplir et s'ils sont ou non GEDLS,
- les missions particulières du ou des lieux d'accueil communs en précisant s'ils sont ou non GEDLS.

Il précise également :

- les fonctions assurées par le dispositif (informatique) de gestion partagée de la demande de logement social, les modalités de son pilotage, le calendrier de signature de la convention d'application et de la mise en place effective du dispositif,
- les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, les indicateurs utilisés, l'échelle géographique et les moyens à mobiliser pour y parvenir,
- la liste des situations des demandeurs de logements sociaux qui justifient un examen particulier, la composition et les conditions de fonctionnement de l'instance chargée de les examiner,
- les moyens permettant de favoriser les mutations internes au sein du parc de logements sociaux,
- les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement,
- si l'EPCI a initié ou souhaité un système de cotation de la demande, son principe, les modalités de sa mise en oeuvre et de son évaluation, ainsi que les conditions dans lesquelles le demandeur est informé du délai d'attente prévisionnel de sa demande,
- si l'EPCI a initié ou souhaité un système de location choisie, son principe, les modalités de sa mise en place et de son évaluation.

♦ la convention intercommunale d'attribution

Elle est obligatoire pour les EPCI ayant conclu un contrat de ville (article 8 de la loi Ville du 21 février 2014).

La convention intercommunale définit :

- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation de logements sociaux pour mettre en oeuvre les objectifs de la convention.

Cette convention est annexée au contrat de ville.

Le plan partenarial de gestion ainsi que la convention intercommunale d'attribution doivent être publiés avant le 31 décembre 2015.

La Conférence Intercommunale du Logement plénière se réunira autant de fois que nécessaire pour piloter la démarche, participer au processus d'élaboration et valider les différentes étapes.

Elle pourra décider de créer des groupes de travail thématiques restreints selon des modalités qu'elle définira ultérieurement.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
- d'approuver le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.153

OBJET : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE D'OPÉRATIONS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal), déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que toutes les actions et les projets envisagés fassent l'objet, au cas par cas, d'une validation du Conseil Communautaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les programmes de logements sociaux projetés ainsi que leurs principales caractéristiques :

Commune	Opérateur	Adresse	Nom de l'opération	Nombre total de logements	Nature de l'opération
Béziers	Hérault Habitat	Rue Ferdinand de Lesseps	Ligne Azur	10	Construction neuve (CN)
Béziers	Hérault Habitat	3 rue Daniel Sorano		25	CN
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Impasse des Suisses		20	Acquisition amélioration (AA)
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Rues Andoque / Chaptal		10	AA
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Avenue Galinier		19	CN
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Rue Becquerel		5	AA
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Rue Balmat	Les Jardins d'Athéna	68	CN
Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Avenue Rosa Park		60	CN
Boujan-sur-Libron	Domicil	Route de Bédarieux		24	CN
Lieuran-les-Béziers	OPH Béziers Méditerranée	Grand Rue	Cave Laguna	12	CN
Sauvian	Un Toit pour Tous	ZAC Fontive		20	CN
Sérignan	Arcade	Quartier des Terres Marines		40	CN
Servian	FDI Habitat	Avenue Bad Wimpfen		12	CN
Servian	FDI Habitat	26 rue du Millénaire		6	CN

Servian	FDI Habitat	Rue André Gide	La Distillerie	52	CN
Servian	Hérault Habitat	ZAC Bel Ami / Rue Sainte Barbe	Les Chênes Verts	35	CN
Servian	Un Toit pour Tous	ZAC Bel Ami		27	CN
Valras-Plage	OPH Béziers Méditerranée	Rue Cami Founjut		10	CN
Valras-Plage	FDI Habitat	12 rue Cami Founjut		18 à 22	CN

Les 20 opérations de production de logements locatifs sociaux répondent aux objectifs définis dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elles permettent d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés (axe 3).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de déclarer d'intérêt communautaire les opérations de production de logements locatifs sociaux susmentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.154

OBJET : DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015 - OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DU PARC PRIVE ANCIEN.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est délégataire, depuis le 1er janvier 2006, de la compétence « attribution des aides à la pierre » qui comprend les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'État dans le cadre du Programme « Habiter Mieux », alloués après avis de la Commission Locale d'amélioration de l'Habitat (CLAH).

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par le Président de l'autorité délégataire, par délégation de l'Anah :

- Dans le limite des droits à engagement correspondants
 - Dans le cadre d'un programme d'actions annuel qui fixe les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets en concordance avec les objectifs stratégiques de l'Anah et de la CABM.
- Il recense les types d'aides, les taux de subvention et les différents plafonds de travaux.

Le programme d'actions pour l'année 2015 ci-annexé détermine :

- **les priorités d'intervention** suivantes :
 - le traitement de l'habitat indigne et dégradé
 - les travaux de rénovation énergétique
 - les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
 - le redressement des copropriétés en difficulté
 - le traitement de la vacance
 - les logements à loyers maîtrisés
- **les modalités financières** (1 042 832 € au titre de l'Anah et 243 432 € au titre du FART) ;
Ce programme rappelle les dispositifs en cours sur le territoire.

Il fait par ailleurs état des bilans de l'année précédente concernant les programmes en cours (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant » ; Programme en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie) et précise les conditions de suivi, d'évaluation et de restitution annuelle des actions mises en œuvre.

A travers ce Programme d'Actions, il est également proposé de modifier les taux de subvention en faveur des propriétaires bailleurs réalisant des travaux pour sortie d'indignité ou de dégradation des logements afin de favoriser un rééquilibrage de l'offre locative sociale sur le territoire de l'agglomération :

- dans le cadre du Programme en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie (PIG) dans le cadre du conventionnement social :

	Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé		Travaux d'amélioration/ logement dégradé	
	<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer social et très social</i>	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	35%	45%	25%	35%

- dans le cadre de l'OPAH « Cœur Vivant » dans le cadre du conventionnement intermédiaire et social :

	Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé				Travaux d'amélioration/ logement dégradé			
	<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer intermédiaire</i>		<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer intermédiaire</i>	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	45%	35%	25%	45%	35%	25%	25%	35%

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le Programme d'Actions 2015 (ci-joint en annexe) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.155

OBJET : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT "COEUR VIVANT" : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPÉRATION.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la délégation des aides publiques au logement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Chaque année la CABM rédige un avenant à la convention et actualise ainsi les objectifs de production, les enveloppes déléguées (Anah et Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)).

Pour 2015, l'avenant inclus une modification des taux de subvention en faveur des propriétaires bailleurs afin que les taux soient en adéquation avec ceux approuvés dans le cadre des avenants à la Délégation des Aides à la Pierre 2015.

L'OPAH « Cœur vivant » (2012/2017) a été approuvée par le Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2012.

Les taux en faveur du loyer intermédiaire sont majorés et ceux en faveur du loyer social qui sont minorés pour opérer un rééquilibrage de l'offre locative sociale entre le centre ville de Béziers et le reste du territoire.

	Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé				Travaux d'amélioration ou logement dégradé			
	<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer intermédiaire</i>		<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer intermédiaire</i>	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	45%	35%	25%	45%	35%	25%	25%	35%

Le régime des aides apportées par la CABM au vu du règlement des aides intercommunales modifié lors du conseil communautaire en date du 5 mars 2015 est actualisé.

L'intervention de la CABM est rendue possible via le dispositif de traitement des copropriétés en difficulté (carte jointe en annexe) en priorité pour les immeubles situés dans les périmètres de campagne de ravalement obligatoire.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'opération de l'OPAH « Cœur Vivant » ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.156

OBJET : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (PIG) : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OPÉRATION.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la délégation des aides publiques au logement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Chaque année la CABM rédige un avenant à la convention et actualise ainsi les objectifs de production et des enveloppes déléguées (Anah et Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)).

Pour 2015, l'avenant inclut une modification des taux de subvention en faveur des propriétaires bailleurs afin que les taux soient en adéquation avec ceux approuvés lors du Conseil Communautaire du 21 mai 2015 (cf délibération avenants à la Délégation des Aides à la Pierre 2015).

Les taux en faveur du loyer social sont ainsi modifiés :

	Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé		Travaux d'amélioration/ logement dégradé	
	<i>Loyer social et très social</i>		<i>Loyer social et très social</i>	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	35%	45%	25%	35%

Par ailleurs, les périmètres concernant les aides intercommunales en faveur de travaux de ravalement de façades sur les communes de Sérignan et Servian doivent être modifiés et les nouveaux périmètres sont annexés à la présente délibération.

Ces modifications s'opèrent à budget constant.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'opération du Programme en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	16
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.157

OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONTRATS DE MANDAT DE GESTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION AVEC LA SOCIÉTÉ SG2A-HACIENDA.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Gérard GAUTIER**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La gestion et l'entretien de l'aire permanente d'accueil à Béziers pour la période du 16 août 2015 au 30 septembre 2018 et de l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan pour les saisons (1er mars – 30 septembre) 2016, 2017 et 2018 ont été confiées à la société SG2A-HACIENDA.

Il est proposé par contrat de mandat entre la CABM et la société SG2A-HACIENDA pour chaque aire d'accueil des gens du voyage, de définir :

- les règles fixant les conditions de perception (et le cas échéant, de remboursement) des redevances d'occupation par le mandataire auprès des usagers de l'aire,
- les modalités de reversement des sommes perçues ainsi que la nature et la périodicité des pièces justificatives à fournir par SG2A-HACIENDA auprès de la CABM.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les contrats de mandat entre la CABM et la société SG2A-HACIENDA qui déterminent les modalités de gestion financière de l'aire permanente d'accueil à Béziers et de l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan, tels que joints à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.158

OBJET : RÉALISATION DE LA MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE ' ANDRÉ MALRAUX ' À BÉZIERS - APPROBATION DU BILAN FINANCIER DE CLÔTURE ET DU PROTOCOLE RELATIF À LA CLÔTURE DES COMPTES DE LA SEBLI, MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ.

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 2002, le Conseil Communautaire a donné mandat à la SEBLi, pour faire procéder au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, aux études et à la réalisation de la médiathèque communautaire André Malraux à Béziers

Par délibération du 25 juillet 2013, le conseil communautaire a approuvé le compte rendu financier annuel, arrêté au 30 novembre 2012, et adopté le bilan financier inchangé de l'opération d'un montant de 27 502 003 € HT soit 32 871 219 € TTC.

Le bâtiment a été réceptionné le 11 juillet 2008 et ouvert au public le 16 septembre 2008.

A l'issue des périodes de garantie contractuelles, l'opération est à présent parfaitement achevée. En application des dispositions du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage, la SEBLi remet à son mandant l'état financier définitif de l'opération, valant bilan définitif de clôture ci-annexé, qui s'établit comme suit :

- Total Dépenses :	32 114 194,71 €uros TTC
- Total Remboursements CABM perçus :	32 031 418,69 €uros TTC
- Total Produits financiers :	<u>26 744,85 €uros</u>
- Solde de clôture à verser :	56 031,17 €uros TTC

Le solde de clôture dû par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la SEBLi, s'établit ainsi à 56 031,17 € TTC, lequel montant intègre le solde dû au mandataire au titre du solde de sa rémunération d'un montant de 2 523,20 € TTC.

L'ensemble des attributions du mandataire ayant été exécutées, la CABM constate l'achèvement plein et entier des missions confiées à la SEBLi et lui délivre le quitus définitif de ses missions pour cette opération. Dès lors, la CABM, en sa qualité de mandant, accepte de se subroger à son mandataire, dans tous ses droits et obligations.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le protocole, joint à la présente délibération, relatif à la clôture des comptes et l'état financier définitif de l'opération, valant bilan de clôture, ainsi que le solde qui en découle, d'un montant de 56 031,17 €uros TTC, à verser à la SEBLi,
- de donner à la SEBLi le quitus définitif des missions confiées dans le cadre du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage de la MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX à BEZIERS et d'autoriser la SEBLi à clôturer la comptabilité spéciale ouverte pour cette opération dans ses livres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole relatif à la clôture des comptes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.159

OBJET : PISCINE COMMUNAUTAIRE LÉO LAGRANGE À BÉZIERS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF DU MARCHE DE L'ENTREPRISE EIFFAGE THERMIE LOT 14 "CHAUFFAGE VENTILATION".

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 avril 2004, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé la réhabilitation et l'extension de la piscine Léo LAGRANGE de BEZIERS.

Par délibération du 29 septembre 2004, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage a été attribué à la SEBLi, agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée dans le cadre de l'opération de restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange à Béziers.

Par un marché n°2009/2216/14, notifié le 10 juin 2009, l'entreprise EIFFAGE THERMIE s'est vue confiée les travaux du lot n°14 / Chauffage Ventilation de la Piscine communautaire Léo Lagrange, pour un montant initial du marché de 878.420,86 € HT, soit 1.050.591,35 € TTC.

Le 10 septembre 2012, l'entreprise EIFFAGE THERMIE a présenté au maître d'œuvre son projet de décompte final établi en prix de base (hors révision) et faisant apparaître un solde en sa faveur d'un montant total de 1.349.373,64 € HT, soit 1 613 850,87 € TTC.

Dans le cadre de l'établissement du décompte général du marché, la SEBLi a entendu faire supporter à l'entreprise EIFFAGE THERMIE des retenues, des pénalités de retard et des sanctions dans le cadre du déroulement du chantier.

Par suite, un décompte général définitif a été notifié par la SEBLi à la société EIFFAGE le 15 juillet 2013 pour un montant de 771 695,15 € HT, soit 923 624,97 € TTC.

Considérant qu'elle a été pénalisée du fait de la réalisation de travaux supplémentaires ainsi que par la défaillance et la mise en liquidation d'entreprises lors du chantier, la société EIFFAGE a rejeté ce décompte définitif et a présenté, le 22 août 2013, un mémoire en réclamation d'un montant de 475 442 € HT, soit 568 628,64 € TTC.

La société EIFFAGE et la SEBLi se sont rapprochées pour rechercher un terme amiable au litige ainsi né dans le cadre de l'exécution des travaux et procéder à la clôture financière du marché pour solde de tout compte entre les parties.

Les articles 2044 et suivants du code civil prévoient la possibilité ainsi que le régime des transactions entre parties en cas de litige.

L'article 11-1 du Cahier des Clauses Particulières du marché de mandat entre la CABM et la SEBLi prévoit que le mandataire statuera au nom et pour le compte de la collectivité sur les réclamations des différents intervenants à l'acte de construire. Mais ce contrat ne prévoit pas de dispositions expresses octroyant à la SEBLi la faculté de signer, au nom et pour le compte de la CABM, des protocoles transactionnels sans une délibération préalable du conseil communautaire.

Au total, les concessions de la société EIFFAGE par rapport aux sommes réclamées dans son mémoire du 22 août 2013, se montent à 313 382,50 € HT soit 374 127,90 € TTC.

Au total, les concessions de la SEBLI par rapport aux sommes réclamées par la société EIFFAGE dans son mémoire du 22 août 2013, se montent à 162 059,50 € HT, soit 162 138,23 € TTC.

En conclusion, les sommes d'un montant total de 176 475,17 € TTC à devoir par la SEBLI à la société EIFFAGE, sont de deux ordres et se décomposent globalement comme suit :

→ DGD :	- Prestations réalisées restant à régler :	14 817,37 € TTC
	- Abandon des pénalités :	645,00 € net de taxes
	<u>TOTAL :</u>	<u>15 462,37 € TTC</u>

→ Indemnités sur mémoire :	
- Demande Eiffage :	475 442,00 € HT
- Concession Eiffage :	- 313 382,50 € HT
- Concession Sebli :	- 1 046,70 € HT
<u>TOTAL :</u>	<u>161 012,80 € net de taxes</u>

TOTAL A REGLER A EIFFAGE : 176 475,17 € TTC

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes de la convention de transaction à conclure avec l'entreprise EIFFAGE THERMIE annexée à la présente délibération,
- d'approuver le montant définitif de l'ensemble des travaux supplémentaires exécutés valant indemnité transactionnelle arrêtée à la somme globale et forfaitaire de 401,70 € HT, soit 480,43 € TTC.
- d'approuver le montant dû au titre du mémoire en réclamation présenté par la société EIFFAGE THERMIE de la somme de 161 012,80 € net de taxes, valant indemnités liées à la mobilisation complémentaire des équipes EIFFAGE THERMIE.
- d'approuver le solde de tout compte entre les parties pour l'exécution des travaux du lot 14 / Chauffage Ventilation pour la restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange, arrêté au montant de 174 046,90 € HT, soit 176 475,17 € TTC,
- d'autoriser la SEBLI à signer, en sa qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre de son contrat de mandat, le protocole transactionnel ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.160

OBJET : PISCINE COMMUNAUTAIRE LÉO LAGRANGE À BÉZIERS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE EIFFAGE THERMIE LOT 15 "PLOMBERIE - SANITAIRE".

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 avril 2004, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé la réhabilitation et l'extension de la piscine Léo Lagrange de Béziers.

Par délibération du 29 septembre 2004, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage a été attribué à la SEBLi, agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée dans le cadre de l'opération de restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange à Béziers.

Par marché n°2009/2216/15 notifié le 10 juin 2009, l'entreprise EIFFAGE THERMIE s'est vue confier les travaux du lot n°15 « Plomberie Sanitaire » de la Piscine communautaire Léo Lagrange, pour un montant initial du marché de 296 116,49 € HT, soit 354 155,32 € TTC.

Le 10 septembre 2012, l'entreprise EIFFAGE THERMIE a présenté au maître d'œuvre son projet de décompte final établi en prix de base (hors révision) au montant total de 499 652,97 € HT, soit 597 584,95 € TTC.

Dans le cadre de l'établissement du décompte général du marché, la SEBLi a entendu faire supporter à l'entreprise EIFFAGE THERMIE des retenues, des pénalités de retard et des sanctions dans le cadre du déroulement du chantier.

Par suite, un décompte général définitif a été notifié par la SEBLi à la société EIFFAGE le 15 juillet 2013 pour un montant de 347 186,39 € HT, soit 415 569,18 € TTC (annexe 1).

Considérant qu'elle a été pénalisée du fait de la réalisation de travaux supplémentaires ainsi que par la défaillance et la mise en liquidation d'entreprises lors du chantier, la société EIFFAGE a rejeté ce décompte définitif et a présenté, le 22 août 2013, un mémoire en réclamation d'un montant de 168 019 € HT, soit 200 950,56 € TTC.

La société EIFFAGE et la SEBLi se sont rapprochées pour rechercher un terme amiable au litige ainsi né dans le cadre de l'exécution des travaux et procéder à la clôture financière du marché pour solde de tout compte entre les parties.

Les articles 2044 et suivants du code civil prévoient la possibilité ainsi que le régime des transactions entre parties en cas de litige.

L'article 11-1 du Cahier des Clauses Particulières du marché de mandat entre la CABM et la SEBLi prévoit que le mandataire statuera au nom et pour le compte de la collectivité sur les réclamations des différents intervenants à l'acte de construire. Mais ce contrat ne prévoit pas de dispositions expresses octroyant à la SEBLi la faculté de signer, au nom et pour le compte de la CABM, des protocoles transactionnels sans une délibération préalable du conseil communautaire.

Au total, les concessions de la société EIFFAGE, par rapport aux sommes réclamées dans son mémoire du 22 août 2013, se montent à 108 261,10 € HT, soit 129 146,02 € TTC.

Au total, les concessions de la SEBLI, par rapport aux sommes réclamées par la société EIFFAGE THERMIE dans son mémoire du 22 août 2013, se montent à 59 757,90 € HT, soit 60 888,96 € TTC.

En conclusion, les sommes d'un montant total de 118 929,95 € TTC à devoir par la SEBLI à la société EIFFAGE,, sont de deux ordres et se décomposent donc globalement comme suit :

--> DGD :	- Prestations réalisées restant à régler :	69 240,42 € TTC
	- Pénalités :	- 1 705,40 € TTC
	- Retenue de garantie :	- 2 592,27 € TTC
	<u>TOTAL :</u>	<u>64 942,75 € TTC</u>

--> Indemnités sur mémoire :		
	- Demande Eiffage :	168 019,00 € HT
	- Concession Eiffage :	- 108 261,10 € HT
	- Concession Sebli :	- 5 770,70 € HT
	<u>TOTAL :</u>	<u>53 987,20 € net de taxes</u>

TOTAL A REGLER A EIFFAGE : 118 929,95 € TTC

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes du protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise EIFFAGE THERMIE annexée à la présente délibération,
- d'approuver le montant définitif, valant indemnité transactionnelle, pour l'ensemble des travaux supplémentaires exécutés, arrêtée à la somme globale et forfaitaire de 5 770,70 € HT, soit 6 901,76 € TTC,
- d'approuver le montant de 53 987,20 € net de taxes, dû au titre du mémoire en réclamation présenté par la société EIFFAGE THERMIE, au titre d'indemnités pour la mobilisation complémentaire de ses équipes.
- d'approuver le solde de tout compte entre les parties, pour l'exécution des travaux du lot 15 / Plomberie Sanitaire pour la restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange, arrêté au montant de 107 582,86 € HT, soit 118 929,95 € TTC,
- d'autoriser la SEBLI à signer, en sa qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre de son mandat, la convention de transaction ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.161

OBJET : PISCINE COMMUNAUTAIRE LÉO LAGRANGE À BÉZIERS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - COTRAITANT "L2G ARCHITECTE".

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 avril 2004, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé de la réhabilitation et de l'extension de la piscine Léo LAGRANGE de BEZIERS.

Par délibération du 29 septembre 2004, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage a été attribué à la SEBLi, agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre de l'opération de restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange à Béziers, et notifié le 2 novembre 2004.

L'article 11-1 du Cahier des Clauses Particulières du marché de mandat prévoit que le mandataire statuera au nom et pour le compte de la collectivité sur les réclamations des différents intervenants à l'acte de construire.

Une réclamation a été déposée par la Cabinet ARCHITECTE L2G, considérant qu'il a été pénalisé par la défaillance d'entreprises de travaux ainsi que par les mises en liquidation de membres de la maîtrise d'œuvre.

Les articles 2044 et suivants du code civil prévoient la possibilité ainsi que le régime des transactions entre parties en cas de litige.

Les parties se sont rapprochées pour rechercher un terme amiable au litige ainsi né dans le cadre de l'exécution des travaux et procéder à la clôture financière du marché pour solde de tout compte entre les parties.

De son côté la maîtrise d'ouvrage a accepté de reconnaître le préjudice du titulaire du marché susvisé.

Le mandat que détient la SEBLi ne prévoit pas de dispositions expresses lui octroyant la faculté de signer, au nom et pour le compte de la CABM, des protocoles transactionnels sans une délibération préalable du conseil communautaire.

Sur le fondement du mémoire en réclamation du cabinet ARCHITECTE L2G, la maîtrise d'ouvrage a consenti au versement d'une indemnité de 38 200 € HT, soit 45 840 € TTC, liées à des honoraires sur travaux supplémentaires et une mobilisation complémentaire de son équipe au-delà du planning initialement prévu du fait de la défaillance d'entreprises, ainsi que des mises en liquidations de membres du groupement de maîtrise d'œuvre. Cette indemnité fait l'objet d'un état récapitulatif joint en annexe 4.

En conclusion de ce qui précède, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage verse au cabinet L2G ARCHITECTURE les montants de 5 192,58€ HT, soit 6 231,10 € TTC au titre du solde de l'exécution des prestations de son marché et 38 200 € HT, soit 45 840 € TTC au titre du mémoire en réclamation soit un total de 43 392,58 € HT, soit 52 071,10 € TTC pour solde de tout compte.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes de la convention de transaction à conclure avec le cabinet L2G ARCHITECTURE joint à la présente délibération,
- d'approuver le montant définitif au titre du mémoire en réclamation présenté par le cabinet L2G ARCHITECTURE de la somme de 38 200 € HT, soit 45 840 € TTC,
- d'approuver le solde de tout compte entre les parties au titre de l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/extension de la piscine communautaire Léo Lagrange de Béziers arrêté au montant de 43 392,58 € HT soit 52 071,10 € TTC.
- d'autoriser la SEBLI à signer, en sa qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du contrat de mandat susvisé, la convention de transaction ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.162

**OBJET : RESTRUCTURATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE LÉO LAGRANGE :
APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2015
ET ADOPTION DU BILAN FINANCIER ACTUALISÉ DE PRÉ-CLÔTURE.**

Référence Service : PRM/DMSI/SBAT-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 septembre 2004, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEBLi, pour faire procéder au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée aux études et à la restructuration de la piscine communautaire Léo Lagrange.

Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Communautaire a, d'une part, approuvé le programme des ouvrages et adopté le bilan financier prévisionnel de l'opération arrêté au montant de 8 520 695 € HT, soit 10 160 567 € TTC.

Par délibérations des 11 octobre 2007 et 31 janvier 2008, le Conseil Communautaire a, d'une part, approuvé l'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre et, d'autre part, adopté sur cette base le bilan financier prévisionnel de l'opération révisé au montant de 10 076 509 € HT, soit 12 025 045 € TTC.

Par délibérations successives, le conseil communautaire a adopté le compte rendu financier à la collectivité pour les années 2009-2010-2011-2012.

Dans le cadre de l'exécution du marché de mandat et conformément aux stipulations de l'article 20, le Compte Rendu financier est établi par la SEBLi. Ce document, annexé à la présente délibération, comprend une note de conjoncture qui dresse l'état d'avancement de l'opération en termes administratif, technique et financier, arrêté au 31 janvier 2015, et fait apparaître l'échéancier prévisionnel des dépenses/recettes à réaliser au compte de l'opération, par exercices budgétaires, ainsi que le plan de trésorerie correspondant.

Ce document qui a fait l'objet d'un processus de concertation permet à la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée d'exercer son droit à contrôle comptable de l'opération, d'en apprécier le bon déroulement et de décider des éventuelles mesures à prendre pour en maîtriser la poursuite et l'évolution. Le Compte Rendu financier Annuel doit être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Au vu de l'avancement actuel de l'opération et compte tenu des éléments détaillés dans la note de conjoncture du présent Compte Rendu financier Annuel 2015 ci-annexé, le bilan financier actualisé de pré clôture de l'opération s'établit au montant de 10.780.146,58 € HT soit 12.857.675,83 € TTC. Ce bilan est en baisse de 390.971,17 € TTC par rapport au bilan prévisionnel approuvé par délibération du conseil communautaire du 25 juillet 2013.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le Compte Rendu financier Annuel de l'opération de restructuration de la piscine communautaire Léo Lagrange, arrêté au 31 janvier 2015,

- d'approuver le bilan financier de pré clôture en baisse de 390 971,17€ TTC de l'opération au montant de 10 780 146,58 € HT soit 12 857 675,83 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.163

OBJET : FIXATION DES TARIFS 2015/2016 DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE.

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 juin 2010, le Conseil Communautaire a confié la gestion du restaurant universitaire à la Société Elios Restauration, pour une durée de 6 ans, dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Avant chaque rentrée universitaire, il convient de fixer l'objectif de fréquentation et les tarifs applicables aux usagers du restaurant universitaire Du Guesclin, au regard des clauses contractuelles prévues dans le cadre de la DSP.

Pour l'année universitaire 2015/2016, il vous est proposé :

- de fixer l'objectif de fréquentation du restaurant universitaire à la tranche 3 de consommation prévisible, soit 45 001 repas minimum et 54 000 repas maximum. Le réajustement éventuel de la tranche de fréquentation interviendra automatiquement en fin d'année universitaire, au regard de la fréquentation réellement enregistrée,
- de conserver l'architecture existante et d'augmenter les tarifs de 0,80 % en moyenne, au regard des augmentations prévisionnelles des indices des formules de révision, et de la valeur du ticket repas étudiant pour l'année scolaire 2015/2016 (3,20 € pour 2014-2015), selon la notification du CROUS.

La tarification des repas servis dans cet établissement est annexée à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'objectif de fréquentation et les tarifs applicables aux usagers du restaurant universitaire Du Guesclin comme indiqué ci-dessus, pour l'année 2015/2016.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.164

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE D'ACCÈS AU PAE DE MERCORENT SUR LA RD 909, À BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a aménagé un nouveau giratoire d'accès au Parc d'Activité Économique de Mercorent sur la RD 909, à Béziers. Ce giratoire dessert également l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour finaliser ce projet d'intérêt général, la Communauté d'Agglomération souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section CM n°222, propriété de la SARL Angibaud Deromes et Spécialités, pour raccorder le chemin rural n°10 au nouveau giratoire.

La SARL Angibaud Deromes et Spécialités, représentée par son gérant Monsieur SEBBE Paul-Antoine, propriétaire de ce foncier, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée CM 222 partie A d'une superficie de 752 m², au prix de 13 120 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la SARL Angibaud Deromes et Spécialités la parcelle cadastrée section CM n°222 partie A d'une superficie de 752 m², pour un montant de 13 120 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.165

OBJET : AVIS RELATIF À LA MODIFICATION N°3 DU PLU DE BASSAN.

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 mars 2015, la commune de Bassan a décidé de modifier son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La procédure visée concerne 4 grandes thématiques :

1) Supprimer/ créer des emplacements réservés (cf annexe 1) :

- Supprimer l'emplacement réservé n°4 pour aire de lavage des machines agricoles qui n'a plus lieu d'être,
- Créer 6 nouveaux emplacements réservés : 5 pour l'aménagement d'espaces publics urbains et 1 pour un bâtiment public.

2) Revoir la programmation des zones à urbaniser AU (Cf annexe 2) :

- Classer les zones à urbaniser AU1, AUs et AUe aujourd'hui en grande partie construites et équipées en zones urbaines U,
- Changer le phasage temporel des zones AU au regard de l'évolution de la programmation des ZAC multi-sites des Traïsons et Martines,
- Suppression des zones AUe1 et AU6 et restitution de ces 9,9 ha à la zone A , pour répondre aux orientations de la loi ALUR. En effet cette dernière fait basculer automatiquement en zones naturelles ou agricoles les zones classées AU bloquées depuis plus de neuf ans qui n'ont pas fait l'objet de travaux d'équipements ou d'acquisitions foncières conséquentes.

3) Adapter le règlement pour respecter la loi ALUR (suppression COS), prendre en compte les modifications précédentes et assurer une meilleure compréhension notamment lors de l'instruction.

4) Modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- ZAC des Traïsons et Martines : notamment la suppression de l'obligation d'activités économiques pour la ZAC des Martines au regard des faibles demandes, et la localisation des bassins de rétention pour les Traïsons,
- Implantation d'un papy loft dans la zone.

Conformément à l'article L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Par ailleurs, à compter du 1er juillet 2015, la commune de Bassan bénéficie du service mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme géré par la CABM (convention du 19 juin 2015).

Après analyse de ce dossier par la Communauté d'Agglomération, il apparaît que cette modification du PLU de Bassan, justifiée pour prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires et l'évolution des projets sans réduire de zones agricoles et naturelles, ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU.

Considérant que :

- Le règlement a été toiletté afin de permettre une meilleure compréhension notamment lors de l'instruction,
- Les emplacements réservés en vue de créer des espaces publics contribuent à la revitalisation du centre-village, ce qui répond aux orientations du projet de territoire de la CABM,
- La suppression du secteur d'activités au sein de la ZAC et de la zone AUe1 permet de recentrer la politique de développement économique à l'échelle communautaire.

Considérant toutefois qu'il conviendrait d'apporter certaines précisions réglementaires afin d'éviter tout problème d'instruction des autorisations d'urbanisme :

- Réactualiser le nom des zones dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, afin d'être en cohérence avec le plan de zonage (Cf. zone AU4 qui devient AU2),
- D'indiquer sur le croquis explicatif des limites séparatives (article 6) le principe de la longueur C venant expliciter la définition,
- Préciser à l'article 7 des zones U et AU les types d'équipements et d'installations (exemple : annexes à l'habitation) qui peuvent s'implanter en limite séparative s'ils sont inférieurs à la hauteur de la clôture,
- Ajouter (*en gras*) à l'article 10 des zones U et AU que la hauteur est calculée à partir du terrain **naturel**, tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux de terrassement ou d'exhaussement nécessaires à la réalisation du projet,
- Préciser la rédaction de l'article 12 de la zone UD et AU1 concernant l'augmentation du nombre minimal de place de stationnement, afin d'éviter les problèmes de réalisation,
- Rappeler dans le chapitre « Dispositions Générales » les obligations réglementaires concernant les locaux vélos et les dispositifs de recharge des véhicules électriques (article L111-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). Il s'agit de rendre plus lisible la règle pour le porteur de projet d'une part et de répondre à l'esprit du Plan de Déplacement Urbain de la CABM en cours d'élaboration d'autre part.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la modification n°3 du PLU de Bassan,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.166

OBJET : AVIS RELATIF À LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BÉZIERS - RENFORCEMENT DES LINÉAIRES COMMERCIAUX.

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 novembre 2014, la commune de Béziers a décidé de modifier son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La procédure vise à ajuster la règle actuelle de renforcement des linéaires commerciaux en centre-ville et à la Devèze.

Pour prendre en compte l'étude sur l'offre commerciale actuelle du centre ville de Béziers réalisée par le Cabinet "Convergences" en novembre 2011(Cf. Annexe 1), le conseil municipal de Béziers a décidé d'adapter :

- la cartographie des axes commerciaux à protéger (Cf. Annexe 2) :
 - en ajoutant les rues de la Coquille, Mairan et place du Forum,
 - en supprimant l'avenue Wilson et l'avenue du Maréchal Joffre ainsi que la seconde partie de l'avenue du 22 aout 1944.
- le règlement en élargissant le champ des destinations autorisées depuis 2008 sur ces linéaires (en gras les propositions d'ajouts du projet de modification) :
 - en centre-ville : le projet de règlement précise qu'outre les destinations de commerce et d'activités tertiaires déjà autorisées (PLU actuel), la transformation ou la création de nouveaux locaux pourra être rattachée également aux destinations d'artisanat (projet de PLU).
 - pour l'Esplanade de la Devèze : le projet de règlement ajoute une exception à cette règle de changement de destination pour les logements sociaux. Il s'agit dans ce cadre de permettre une réalisation plus aisée de la programmation et de finaliser cette opération d'aménagement de grande envergure.

Conformément à l'article L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Après analyse, il apparaît que cette modification du PLU de Béziers, prend en compte de nouvelles dispositions réglementaires et de nouveaux projets sans réduire de zones agricoles et naturelles et ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU.

Considérant que :

- sur le quartier de la Devèze, la règle spécifique aux logements sociaux réalisée en concertation avec les services de la Direction Habitat et Renouvellement Urbain, en référence avec le programme de renouvellement urbain (PRU2),
- cet outil réglementaire du PLU permet d'empêcher que des locaux de rez-de-chaussée affectés au commerce et constituant les linéaires commerciaux, éléments

clefs du dynamisme économique et urbain des villes, ne voient leur destination modifiée,

- le retrait de ce dispositif de trois voies du centre ville est justifié par la volonté de recentrer l'action publique en hypercentre, et d'éviter d'inscrire des règles qui ne pourraient être tenues au regard du marché sur les voies les plus périphériques (frein à la cession des locaux d'activités dans un contexte de vacance),

- l'assouplissement de la règle pour les activités artisanales peut être considérée comme un moyen de ne pas rigidifier à l'extrême les mutations économiques du centre-ville, dans un esprit de diversification des activités "commerciales" en sens générique, comprenant notamment les artisans de bouche.

Toutefois l'avenue Wilson est positionnée comme un lien fort centre-ville/ Polygone/ quartier gare, notamment dans le cadre du projet de Bus à Bon Niveau de Service identifié dans les études en cours du Plan de Déplacement Urbain (PDU) et qui structurera le réseau de transport en commun. Faciliter le maintien des commerces à ce niveau participerait au renforcement des liens entre ces secteurs.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la modification n°1 du PLU de Béziers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.167

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS D'EAU POTABLE.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la compétence Eau Assainissement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé des études pour le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes situées au sud du territoire communautaire.

Ce projet d'intérêt communautaire nécessite la construction d'ouvrages (ouvrages de vidange, vannes, ouvrages de purge) sur trois fonciers cadastrés AP n°27, AC n°35 et LP n°62 sis Commune de Béziers.

La commune de Béziers, propriétaire de ces parcelles, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération les parcelles cadastrées AP n°27 partie d'une superficie de 430 m² environ, AC n°35 partie d'une superficie de 150 m² environ, et LP n°62 partie d'une superficie de 150 m² environ, à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt communautaire du projet.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la commune de Béziers les parcelles cadastrées AP n°27 partie d'une superficie de 430 m² environ, AC n°35 partie d'une superficie de 150 m² environ, et LP n°62 partie d'une superficie de 150 m² environ, à l'euro symbolique, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.168

OBJET : CESSIION D'UNE PARCELLE SITUÉE DANS LA ZAC DU CAPISCOL À VILLENEUVE LES BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR n°10, située dans la ZAC du Capiscol, impasse des Calandres à Villeneuve les Béziers.

La Société Rochette Investissement (Mécanique Sud Industrie), installée à proximité immédiate de cette parcelle, a sollicité la CABM afin d'en acquérir une partie, dans le but d'étendre son activité.

La cession de la parcelle cadastrée AR n°10 partie A, d'une superficie de 1089 m², représente une recette pour la CABM d'un montant de 59 895 €. Ce montant correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accepter la cession de la parcelle cadastrée AR n°10 partie A au profit de la Société Rochette Investissement (Mécanique Sud Industrie), pour un montant de 59 895 €.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.169

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE LS N°41 SISE COMMUNE DE BÉZIERS - 20 QUAI PORT NOTRE DAME - RÉSERVE FONCIÈRE.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Le site des Neuf Écluses de Fonseranes et le périmètre d'action foncière du Quai Port Notre Dame, tous deux situés sur le territoire de la Commune de Béziers, ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibérations respectives du 21 juillet 2011 et 26 janvier 2012.

Ces deux sites sont complémentaires, le schéma d'aménagement du Quai Port Notre Dame permet de donner à ce lieu des fonctionnalités urbaines en lien avec la vocation touristique et patrimoniale du secteur.

Dès lors, la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement de Quai Port Notre Dame est nécessaire.

La SARL JACLO représentée par sa gérante Madame FIAERT PIRES Marie-Bernadette, propriétaire de la parcelle cadastrée LS n°41 à Béziers d'une superficie totale de 218 m², et située dans le périmètre d'intérêt communautaire, a donné son accord pour vendre ce bien à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au prix de 165 000 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la SARL JACLO, la parcelle cadastrée LS n°41 à Béziers pour un montant de 165 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	43
Représentés :	16
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.170

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES LS N°42 ET 43 SISES COMMUNE DE BÉZIERS - 22 QUAI PORT NOTRE DAME - RÉSERVE FONCIÈRE.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau

Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Le site des Neuf Écluses de Fonseranes et le périmètre d'action foncière du Quai Port Notre Dame, tous deux situés sur le territoire de la Commune de Béziers, ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibérations respectives du 21 juillet 2011 et 26 janvier 2012.

Ces deux sites sont complémentaires, le schéma d'aménagement du Quai Port Notre Dame permet de donner à ce lieu des fonctionnalités urbaines en lien avec la vocation touristique et patrimoniale du secteur.

Dès lors, la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement de Quai Port Notre Dame est nécessaire.

Monsieur LIZAROT Bernard, propriétaire des parcelles cadastrées LS n°42 et n°43 à Béziers d'une superficie totale de 860 m², et situées dans le périmètre d'intérêt communautaire, a donné son accord pour vendre ces biens à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au prix de 560 000 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de Monsieur LIZAROT Bernard les parcelles cadastrées LS n°42 et n°43 à Béziers pour un montant de 560 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.171

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE LS N°89 SISE COMMUNE DE BÉZIERS - 25 RUE DES ECLUSES - RÉSERVE FONCIÈRE.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau

Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Le site des Neuf Écluses de Fonseranes et le périmètre d'action foncière du Quai Port Notre Dame, tous deux situés sur le territoire de la Commune de Béziers, ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibérations respectives du 21 juillet 2011 et 26 janvier 2012.

Ces deux sites sont complémentaires, le schéma d'aménagement du Quai Port Notre Dame permet de donner à ce lieu des fonctionnalités urbaines en lien avec la vocation touristique et patrimoniale du secteur.

Dès lors, la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement de Quai Port Notre Dame est nécessaire.

La SCI NOVISSI représentée par ses co-gérants Madame ST LAURENT Audrey et Monsieur TORTUL Antony, propriétaire de la parcelle cadastrée LS n°89 à Béziers d'une superficie totale de 810 m², et située dans le périmètre d'intérêt communautaire, a proposé de vendre ce bien à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, au prix de 147 000 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la SCI NOVISSI, la parcelle cadastrée LS n°89 à Béziers pour un montant de 147 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.172

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ N°44 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau

Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la compétence Eau Assainissement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé le renforcement et la sécurisation du traitement des eaux usées de Cers et Villeneuve-les-Béziers, en raccordant le réseau d'assainissement de ces deux communes, à la station d'épuration intercommunale de Béziers.

Ce projet nécessite la création d'un poste de refoulement sur la parcelle cadastrée section AZ n°44, sise commune de Villeneuve les Béziers.

Le Département de l'Hérault, propriétaire de ce foncier, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée AZ n°44 partie, d'une superficie de 720 m² environ, au prix de 360 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès du Département de l'Hérault la parcelle cadastrée section AZ n°44 partie, d'une superficie de 720 m² environ, pour un montant de 360 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.173

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ N°43 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la compétence Eau Assainissement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé le renforcement et la sécurisation du traitement des eaux usées de Cers et Villeneuve-les-Béziers, en raccordant le réseau d'assainissement de ces deux communes à la station d'épuration intercommunale de Béziers.

Ce projet nécessite la création d'un ouvrage de fonçage sur la parcelle cadastrée section AZ n°43, sise commune de Villeneuve les Béziers.

Monsieur PETIT Jean-Claude propriétaire de ce foncier, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée AZ n°43 partie, d'une superficie de 300m², moyennant le prix principal de 500€. Ce prix correspond à l'évaluation du service France Domaine.

De plus, une indemnité de 1333,20€ est versée au propriétaire, calculée sur la base du protocole d'indemnisation des dommages aux cultures établi par la chambre de l'agriculture de l'Hérault, le bien en cause étant cultivé en vigne avec palissage (Merlot Vin de Pays, plantation de 1990 et 2000).

Cette indemnité accessoire tient compte des différents éléments de préjudice subis par le propriétaire du foncier en cause, dans le cadre de la vente de la parcelle AZ n°43 partie, celle-ci étant détachée d'une parcelle en vigne nécessitant la prise en compte du coût de reconstitution des palissages et tournières, ainsi que la perte de récolte pour la partie impactée par ce détachement.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de Monsieur PETIT Jean-Claude la parcelle cadastrée section AZ n°43 partie d'une superficie de 300 m², pour un montant total de 1 833,20 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.174

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS PASSÉE AVEC L'ENTREPRISE TRANSDEV URBAIN : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014.

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, complétés par les dispositions de l'article 43 du contrat relatif à la délégation du service public (DSP) de transport urbain visé par la Sous-Préfecture le 21 décembre 2010, le délégataire Transdev Urbain a remis un rapport portant sur l'exercice 2014 du contrat, dont les principaux résultats sont les suivants.

Les événements marquants

Signature de quatre avenants

Quatre avenants ont été passés en 2014 dans le cadre de la DSP :

- **Avenant N°11** : renfort lycée Marc Bloch, fourniture de 4 mobiliers urbains, adaptation de la fréquence de passage de la ligne n°13, renforcement des horaires de la ligne n°20,
- **Avenant N°12** : changement des indices de la formule d'actualisation de la SFE
- **Avenant N°13** : ajustement du prolongement de la ligne n°20, renforcement du service de la ligne n°5 en été, titres Zazimut Hérault Transport valable les 2 mois d'été.
- **Avenant N°14** : mise en place d'une diamétrale (ligne 3) dans le cadre de la poursuite de la modernisation et de la simplification du réseau de bus, compensation financière suite au passage du taux de TVA de 7% à 10%, adaptation de l'annexe 10 sur la réglementation des vélos dans les bus et la gratuité des enfants de moins de 6 ans (hors groupes), renfort concernant la journée du Transport Public.

L'offre de transport

Les bus ont parcouru **2 524 564 km** au cours de l'année 2014. Comme les années précédentes, le réseau a rencontré des difficultés pour réaliser l'offre de service du fait, notamment de l'absence de priorisation des bus aux feux ou d'absence de voies dédiées ce qui se traduit, pour certaines lignes, par une diminution de la vitesse commerciale et de la fiabilité des horaires.

La fréquentation globale du réseau

Avec **6 637 631 voyages**, la fréquentation globale du réseau augmente de 4,55 % par rapport à l'année 2013. La plupart des titres progressent, surtout l'abonnement scolaire trimestriel SURF (+14%), le carnet de 10 tickets (+11%) ainsi que le ticket unitaire (+9%).

Les ventes des abonnements mensuel et annuel diminuent respectivement de – 1% et de -3% du fait notamment de la concurrence du carnet de 10 tickets fortement plébiscité par les usagers.

La démarche qualité

La grille des indicateurs de qualité mise au point avec Transdev Urbain a été appliquée toute l'année 2014 : ponctualité, information à l'arrêt, information à bord, contrôle des valideurs.

128 réclamations ont été enregistrées par Transdev Urbain en 2014, près de la moitié ont porté sur la ponctualité des lignes, le reste portant principalement sur le comportement des conducteurs.

Le parc de véhicules

Au 31 décembre 2014, il se compose de 62 véhicules.

L'âge moyen du parc est de 7 ans, dans le respect des critères de la convention (9 ans maximum).

Les résultats financiers

L'année 2014, quatrième année du contrat de DSP, est marquée par la mise en place de 4 avenants supplémentaires, soit 14 avenants au total.

Les 14 avenants ont un impact financier sur l'année 2014 de **1 363 K€**

- **La subvention forfaitaire d'exploitation**, financée par la Communauté d'Agglomération, s'élève en 2014 à **11 108 K€**,
- **La compensation tarifaire** financée par la Communauté d'Agglomération s'élève en 2014 à **273 K € HT**,
- **Le compte d'exploitation** - total des charges contractuelles en 2014 : **12 555 K€ HT**,
- **Les recettes contractuelles** s'élèvent à **1 116 K€ HT**.

Le rapport d'activité 2014 ci-annexé a été présenté le 22 juin 2015 à la Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) qui en a pris acte.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le rapport d'activité 2014 ci-joint en annexe pour l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.175

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS.

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
 Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
 Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
 Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
 Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
 Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
 Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
 Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
 Michel MOULIN à Luc ZENON,
 Claude PATIN à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" prévoit la mise en accessibilité des réseaux de transports, dans un délais de 10 ans à compter de la publication de la loi.

Au vu des difficultés rencontrées par les collectivités, l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, modifie les conditions d'application de la loi du 11 février 2005.

Elle redéfinit les modalités de mise en accessibilité et crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui prévoit des délais supplémentaires de trois à neuf ans pour la mise en accessibilité des équipements, selon leur nature.

Dans ce cadre, les Autorités Organisatrices de la Mobilité doivent définir un Ad'AP permettant, pour le transport urbain, de programmer la mise en accessibilité du réseau sur 3 ans.

Ces modifications législatives ont des conséquences pour la CABM qui, n'ayant pas mis en accessibilité son réseau de transport dans les délais imposés par la loi du 11 février 2015, doit élaborer un "Ad'AP", objet de la délibération.

L'"Ad'AP" a été élaboré en concertation avec la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui en a validé le contenu lors de sa séance plénière du 3 juin 2015.

L'agenda d'accessibilité programmé figure en annexe de la délibération.

Le décret d'application du 4 novembre 2015 relatif à l'Ad'AP décrit le contenu du document à produire (annexé à la délibération)

==> Programme des actions de mise en accessibilité des arrêts prioritaires à aménager

L'ordonnance du 26 septembre réduit considérablement les aménagements à prévoir puisque. Ce ne sont plus tous les arrêts qui doivent être rendus accessibles mais uniquement ceux répondant à plusieurs critères (arrêts sur une ligne structurante, desservis par au moins deux lignes de transport, constituant un pôle d'échanges, situés à proximité de structures pour personnes handicapées ou âgées, à proximité de pôles générateurs de déplacements...).

229 arrêts (sur 606 arrêts) sont classés prioritaires :

- 46% sont déjà accessibles,
- 12% sont considérés comme étant praticables en l'état (avec des véhicules qui se penchent et une aide humaine), en raison de leur hauteur de quai, et ne nécessitent pas d'aménagement,
- 42% ne sont pas accessibles.

Les arrêts non accessibles sont classés en 4 catégories :

- arrêts dont les travaux de mise aux normes sont déjà programmés,
- arrêts intégrés dans des programmations ne relevant pas de la programmation de l'Ad'AP (Gares SNCF et routière...),
- arrêts, dit en « Impossibilité Technique Avérée » (ITA), qui ne seront pas aménagés en raison de leur configuration (pente, étroitesse du quai...) mais qui devront faire l'objet de demandes de dérogation dans les 18 mois après la validation de l'Ad'AP par le Préfet,
- arrêts devant faire l'objet de travaux de mise aux normes.

56 arrêts doivent être mis en accessibilité sur une période de 3 ans.

Ils concernent les communes suivantes :

- Béziers : 47 arrêts,
- Bassan : 2 arrêts,
- Cers : 2 arrêts ,
- Espondeilhan : 2 arrêts,
- Valras-Plage : 1 arrêt,
- Villeneuve-lès-Béziers : 2 arrêts.

==> Coût et financement des programme

L'estimation financière des travaux a été réalisée sur la base moyenne des montants des aménagements déjà réalisés, soit 9 500 € HT.

Dans le cadre de la « Convention pour le financement des travaux de voirie liés au fonctionnement du réseau de transports urbains » en cours, la CABM apporte un fonds de concours représentant 50% du montant total des travaux réalisés par les communes, maîtres d'ouvrage en matière de voirie.

L'estimation financière détaillée par commune est la suivante :

Communes	Coût Ad'AP global en € HT	Part communale à engager	Part CABM à engager
Bassan	19 000 € sur 3 ans (6 333 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)
Béziers	446 500 € sur 3 ans (148 833 € / an)	223 250 € sur 3ans (74 417 € / an)	223 250 € sur 3ans (74 417 € / an)
Cers	19 000 € sur 3 ans (6 333 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)
Espondeilhan	19 000 € sur 3 ans (6 333 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)
Valras-Plage	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)	4 750 € sur 3 ans (1 583 € / an)	4 750 € sur 3 ans (1 583 € / an)
Villeneuve-lès-Béziers	19 000 € sur 3 ans (6 333 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)	9 500 € sur 3 ans (3 167 € / an)
Total Général	532 000 € sur 3 ans (177 333 € / an)	266 000 € sur 3 ans (88 667 € / an)	266 000 € sur 3 ans (88 667 € / an)

Afin que l'Ad'AP puisse être validé par le Préfet, les six communes ayant des travaux à réaliser sur les points d'arrêts de bus doivent s'engager sur ces montants par une délibération de leur Conseil Municipal.

==> Calendrier

Le dossier complet doit être déposé avant le 27 septembre 2015 auprès des services du Préfet, celui-ci aura 5 mois pour donner un avis sur l'Ad'AP.

Le délai des 3 ans pour la mise en accessibilité court à partir de la réception par la CABM de l'avis favorable du Préfet à l'issu du délai de 5 mois passés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'Ad'AP du service de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.176

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU SITE DES NEUF ÉCLUSES DE FONSERANES -
DÉCLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION.**

Référence Service : DGAT/DGU/SIEP-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Étaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 Septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'enquête publique environnementale en vue de la réalisation du projet d'aménagement du site des neuf écluses de Fonseranes.

Par décision en date du 9 février 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Bruno de Courtois, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 avril 2015 à 9H au 18 mai 2015 à 17H (soit 34 jours consécutifs).

A l'issue de l'enquête publique, M. le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec quelques recommandations.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer par une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'aménagement du site des neuf écluses de Fonseranes, conformément aux articles L. 126-1 et R. 126-1 à L.126-3 du Code de l'Environnement.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête publique et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général.

Objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête :

Le site des neuf écluses de Fonseranes présente une attractivité naturelle du fait de son aspect monumental et de la vue qu'il offre sur Béziers. Il présente un intérêt touristique mais également culturel, historique et patrimonial.

On décompte près de 450 000 visiteurs par an et c'est la partie la plus fréquentée en passage de bateaux du Canal du Midi (10 000 péniches par an). Le site produit ainsi un effet vitrine pour le territoire. Toutefois, certains dysfonctionnements ont été mis en évidence : accès en voiture difficile, stationnement peu organisé, manque de lien entre le canal et la ville de Béziers, aménagements paysagers du site inexistant, informations pédagogiques absentes, conflits d'usages entre les différents utilisateurs du site, actes de vandalisme, bâtiments du site en mauvais état.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a déclaré le site des neuf écluses de Fonseranes d'intérêt communautaire en date du 21 juillet 2011 avec la volonté de valoriser ce site classé au titre du Code de l'Environnement, au titre des Monuments Historiques et au patrimoine de l' UNESCO.

Motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération :

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée poursuit, dans cette démarche d'aménagement de ce site, plusieurs objectifs :

- le développement des infrastructures touristiques
- l'étalement de la fréquentation touristique sur une période plus large

- la valorisation du patrimoine historique, naturel, paysager et bâti
- la mise en œuvre d'une démarche environnementale et d'une offre culturelle.

Le projet vise à apporter une valeur ajoutée touristique et culturelle à ce site pour lui permettre par une offre touristique et économique structurée, d'acquérir une réelle notoriété et de devenir un moteur de développement pour Béziers et son Agglomération.

Nature et motifs des recommandations apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de Projet concernant l'aménagement touristique et paysager du site des Neuf écluses de Fonseranes, en recommandant dans son rapport :

- d'étudier la possibilité de proposer aux habitués des lieux des tarifs préférentiels pour le nouveau parking afin d'éviter le stationnement sauvage.
- de rechercher avec VNF les moyens d'améliorer l'insertion de la machine de l'ascenseur d'eau dans le paysage du site.
- d'associer les riverains, habitants proches et EHPAD à l'élaboration du cahier des charges du restaurant en vue d'adapter ses modalités de fonctionnement.
- d'installer une alimentation électrique sur le ponton des bateaux-promenade, afin d'éviter l'utilisation de leur moteur la nuit pour la production d'électricité, source de nuisance.
- d'élaborer avec VNF une charte de bonne conduite pour les plaisanciers afin de les inciter à respecter les lieux notamment dans le domaine de l'hygiène.

Ces recommandations seront prises en considération dans le cadre de l'aménagement du site des neuf écluses de Fonseranes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte des recommandations émises par Monsieur le Commissaire enquêteur,
- d'adopter la déclaration de projet de l'aménagement du site des neuf écluses de Fonseranes et de prononcer l'intérêt général du projet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.177

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

Référence Service : DGAT/DTEGD/SPDEC-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Étaient absents :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La loi du 15 juillet 1975 donne aux collectivités l'obligation de collecter et de traiter les Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.). Dans un esprit de transparence et d'information, la loi du 2 février 1995 prévoit que le Maire/le Président présente au Conseil Municipal/Communautaire, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets, avant une mise à disposition du public. Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport comprenant les indicateurs techniques et financiers.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), la Direction de la Transition Energétique et de la Gestion des Déchets a établi son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014. Ce rapport renferme les indicateurs techniques et les indicateurs financiers liés à cette compétence.

Les membres de la CCSPL ont pris acte et validé la présentation le 22 juin 2015.

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets met ainsi en évidence les principaux éléments suivants :

I. Les indicateurs techniques 2014

A. Les collectes

A 1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les chiffres clés concernant les Ordures Ménagères Résiduelles et biodéchets, sont :

37 084 tonnes d'ordures ménagères collectées sur les 5 communes, (+ 1,5%/2013)

A 2. Les collectes sélectives

A 2.1. La collecte sélective des emballages recyclables, papiers et du verre

Les chiffres clés concernant les emballages recyclables et le verre ménager : **6 177 Tonnes**

3 937 T d'emballages et de journaux magazines (+ 2,4%/2013),

2 240 T de Verre (+ 8,8%/2013).

A 2.2. La Déchetterie

Sur les 8 communes en question, seule la déchetterie dite du Capiscol de Béziers est en gestion communautaire. La société COVED est attributaire du marché d'exploitation. La déchetterie du Capiscol réceptionne gratuitement les déchets des particuliers de Béziers (interdite aux professionnels). La fréquentation de cette structure est très importante, 78 162 véhicules ont transité par ce site de pré-tri des déchets dont l'ouverture s'étale du lundi au dimanche matin.

8759,57 Tonnes réceptionnées (+ D3E). (+ 6,4%/2013)A 2.3. Les Encombrants

Les encombrants sont collectés en priorité en déchetterie mais un service est proposé en porte à porte sur RDV. Sur les 5 communes, des systèmes différents préexistent. Néanmoins, le service subit des dépôts intempestifs sur le territoire.

2 159 tonnes collectées en 2014, (- 5%/2013)

45 % des appels téléphoniques au N° vert concernent la collecte de encombrants (dont 18 % de dépôts sauvages).

A 2.4. Les composteurs individuels

Ce projet se poursuit dans le cadre de la réduction des déchets à la source proposée aux 5 communes, ainsi, 184 composteurs supplémentaires distribués. Une participation financière de 11 et 13 € a été demandée à l'utilisateur, opération bénéficiant de subventions du Conseil Général (30%).

B. La valorisation et le traitement des déchets ménagers

La valorisation des déchets ménagers et des végétaux s'effectue à l'UVOM (Usine de Valorisation des Ordures Ménagères), et le stockage des déchets ultimes, à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), en régie directe. Sauf pour les Ordures Ménagères Résiduelles des communes dites du sud traitées par le SITOM du Littoral (collecte par l'agglomération). Pour l'année 2014, en raison des travaux de modernisation de l'UVOM, renommée VALORBI, les déchets ménagers de Béziers ont été stockés à l'ISDND.

B 1. L'Aire de compostage des déchets verts (site de VALORBI Béziers)

Ce site assure la valorisation par compostage dit rustique, des déchets végétaux provenant de la déchetterie, de clients (entreprises, administrations...).

2445 tonnes réceptionnées, (- 8,7 %/2013)

489 tonnes de compost ont été commercialisées.

B 2. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Destinée à ne recevoir que des déchets ultimes, l'arrêté préfectoral du 08 avril 2003 autorise l'exploitation de stockage jusqu'au 30 août 2020, avec une capacité annuelle de 65 000 tonnes/an.

Pour 2014, la réception sur ce site est de :

61 174 Tonnes réceptionnées, dont 17 % d'apports de privés (+ 21,56 %/2013 : travaux UVOM).

C. La prévention de la production de déchets, la sensibilisation

L'année 2014 est marquée par une démarche d'information, de sensibilisation des usagers, commerçants du quartier de la Devèze à Béziers et le suivi qualité des collectes. Diverses opérations ont été organisées par le service SPDEC :

- ✓ 2 Foires exposition, 7 028 appels (+18,6 %) téléphoniques au N° Vert (N° d'intervention, RDV encombrants, informations diverses...), 80 000 documents d'informations distribués,
- ✓ 250 enfants sensibilisés en classe (Valras et Béziers).

II LES INDICATEURS FINANCIERS 2014

Le financement du service global de la collecte et du traitement des déchets est assuré sur le Budget Général de l'Agglomération, la TEOM et par la Redevance Spéciale sur les Déchets Non Ménagers qui viennent couvrir, en complément des recettes directes, les coûts engagés dans cette politique publique.

2.1. Récapitulatif des principaux postes budgétaires

État 2014

Désignation	Collecte OM	Traitement (UVOM- ISDND)	PSI-DENV	SAOM	Services gestionnaires
Dépenses Fonctionnement	8 011 765,00 €	2 410 810,00 €	467 877,00 €	4 239 493,00 €	1 901 525,00 €
Dépenses d'investissement	172 736,00 €	3 583 351,00 €	0,00 €	0,00 €	672 418,00 €
Total Dépenses	8 184 501,00 €	5 994 161,00 €	467 877,00 €	4 239 493,00 €	2 573 943,00 €
Recettes	2 358 601,00 €	2 768 115,00 €	1 829,00 €	18 600 878,00 €	0,00 €
Balance	-5 825 900,00 €	-3 226 046,00 €	466 048,00 €	14 631 385,00 €	-2 573 943,00 €

Le total des dépenses de la compétence collecte et traitement s'élève, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à : **21 683 759,00 €**,
Et pour le poste recettes, à : **25 712 362 €**.

Soit un delta positif égal à 4 028 603 € qui permet de maintenir les équilibres initiaux du transfert, et notamment le reversement aux budgets de communes, au titre de l'attribution de compensation, dont le montant est fixé à 4 043 553 €.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte des indicateurs techniques,
- de prendre acte des indicateurs financiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	45
Représentés :	17
Absents :	3
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.178

**OBJET : DÉPÔT DE CANDIDATURE AUPRÈS DE L'ADEME POUR LA CRÉATION D'UNE
PLATEFORME LOCALE D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.**

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Étaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire a autorisé la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la création d'une plateforme locale de rénovation énergétique (PLRE).

La CABM a été sélectionnée en novembre 2014 pour une mission de préfiguration qui s'est déroulée de décembre 2014 à juin 2015 et a permis d'élaborer le projet annexé.

Cette candidature est l'occasion d'apporter :

- une reconnaissance nationale de l'ambition de la CABM en faveur de la transition énergétique,
- une coordination de l'ensemble des actions en matière de rénovation énergétique sur le territoire et notamment une articulation entre les dispositifs d'information, et les dispositifs d'aide à l'investissement,
- des subventions importantes de l'ADEME. En effet, si la CABM est lauréate, l'ADEME apportera un soutien financier à l'animation, aux actions de communication, de formation, sensibilisation et études, suivi et évaluation d'un montant forfaitaire de 270 000€ versé pour moitié en année 1 et moitié en année 2 ainsi qu'une aide complémentaire (part variable) calculée en fonction des objectifs réalisés.

Le montant de l'aide variable est calculé sur la base de 50€/ foyer accompagné jusqu'aux travaux et sera versé à l'issue de la 3^o année de fonctionnement de la PLRE.

Le dispositif proposé par la CABM dans le dossier de candidature annexé à la présente comporte 4 principaux axes qui visent à :

- coordonner l'ensemble des acteurs et des dispositifs existants sur son territoire en lien avec la rénovation énergétique,
- faciliter l'information avec notamment la création d'un site internet dédié (avec en appui une campagne de communication sur les aides disponibles) et la prise de décision des porteurs de projets,
- mobiliser les professionnels (artisans et opérateurs bancaires) autour de partenariats forts,
- accompagner la rénovation énergétique des copropriétés.

Le plan de financement (septembre 2015/2018) est le suivant :

Objectifs Nombre de dossiers traités :		200		
Estimation dépenses TTC		Financements		
Salaires		ADEME EIE	80 000 €	41,39%
- Accueil	100 000 €	ADEME Plateforme	270 000 €	
- Chargé de mission	155 000 €	ADEME Résultats	10 000 €	

- Technicien thermicien	120 000 €	FEDER Plateforme	152 900 €	17,58%
- Technicien PIG/EIE	40 000 €	RÉGION Surcoût énergétique	15 900 €	1,83%
Assurance Plateforme		Participation EPCI en attente EIE	12 000 €	1,38%
Frais de communication	79 676 €			
Frais d'intervention BET	0 €	VILLE de BÉZIERS	155 000 €	17,82%
Loyer MCV	14 400 €			
Charges local MCV	16 677 €	CABM	173 953 €	20,00%
Charges nouveau local	24 000 €			
Travaux nouveau local	120 000 €			
Autres frais	200 000 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	869 753 €			
TOTAL DÉPENSES	869 753 €	TOTAL	869 753 €	

Dans le cadre de la mutualisation de moyens :

- la Ville de Béziers s'engage à mettre à la disposition de la CABM (avec dérogation de remboursement) un agent de catégorie A (ingénieur) et un local. La participation de la ville de Béziers pour la période 2015/2018 est estimée à 155 000€ soit 17,82 % du montant total de l'estimation de la dépense,
- la Communauté d'Agglomération s'engage à recruter en contrat à durée déterminée, en 2016, un agent technicien/thermicien, à prendre à sa charge les frais de réhabilitation du local, les frais de communication. La participation de la CABM est estimée à 173 953€ soit 20% du montant total de la dépense.

Considérant que la CABM souhaite intervenir pour encourager le passage massif à la réhabilitation énergétique du parc privé en poursuivant un triple objectif :

- **économique**, de soutien aux filières locales liées aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.
- **environnemental**, de diminution des émissions de gaz à effet de serre en vue de contenir les effets de changement climatique,
- **social**, de lutte contre la précarité énergétique en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de réitérer officiellement la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME, la dite candidature étant présentée dans le détail en pièce-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique telle que proposée par la CABM dans son dossier de candidature,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.179

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N° 6 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION À BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 8 avril 1993, la Ville de Béziers a confié l'exploitation par concession de la station d'épuration à la société Lyonnaise des Eaux, jusqu'au 31 décembre 2016. A la création de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) le 1er janvier 2002, le contrat a été transféré à l'échelon intercommunal.

Afin de pallier aux besoins liés à l'accroissement de la population, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), conformément aux conclusions du schéma directeur de 2006, a engagé en 2012 les travaux d'extension de la station d'épuration de Béziers.

La tranche ferme des travaux d'extension est achevée. La mise en service de la nouvelle file d'eau a débuté en juillet.

L'avenant n° 6 au Cahier des Charges du contrat de DSP pour l'exploitation de la station d'épuration de la Ville de Béziers a plusieurs objectifs :

- 1) Intégrer dans le périmètre du contrat les nouveaux ouvrages mis en place pour l'extension de la station d'épuration.
- 2) Rembourser le capital restant dû lié à l'amortissement des ouvrages de prétraitement de la station d'épuration dans le cadre du contrat initial, et devenu caduque avec la mise en place des nouveaux ouvrages.
- 3) Etablir le bilan du renouvellement patrimonial du contrat et adapter le programme associé pour les années 2015 et 2016, en vue du terme contractuel.
- 4) Rationaliser le schéma d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement.

Conformément à l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Commission de Délégation de Service Public de la CABM, réunis le 6 juillet 2015, ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n° 6 et ses annexes au contrat de DSP de la station d'épuration de la Ville de Béziers ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.180

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX COLLECTIFS D'ASSAINISSEMENT À BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 18 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a confié l'exploitation par affermage des réseaux collectifs d'assainissement de la Ville de Béziers à la société Lyonnaise des Eaux, jusqu'au 31 décembre 2016.

L'avenant n° 1 au Cahier des Charges du contrat de DSP pour l'exploitation des réseaux collectifs d'assainissement de la Ville de Béziers a plusieurs objectifs :

- 1) Adapter le programme de renouvellement (autosurveillance) de l'affermage pour les années 2015 et 2016, en vue du terme contractuel.
- 2) Définir les conditions de fonctionnement du fonds de travaux de l'affermage pour les années 2015 et 2016, en vue du terme contractuel.
- 3) Rationaliser le schéma d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement.

Conformément à l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Commission de Délégation de Service Public de la CABM, réunis le 6 juillet 2015, ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n° 1 et ses annexes au contrat de DSP des réseaux collectifs d'assainissement de la Ville de Béziers ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.181

OBJET : SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : AVENANT N° 20 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 8 avril 1993, la Ville de Béziers a confié l'exploitation par concession de la production et de la distribution d'eau potable à la société Lyonnaise des Eaux, jusqu'au 31 décembre 2016. A la création de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) le 1er janvier 2002, le contrat a été transféré à l'échelon intercommunal.

L'avenant n° 20 au Cahier des Charges du contrat de DSP pour l'exploitation de la production et de la distribution d'eau potable de la Ville de Béziers a plusieurs objectifs :

- 1) Adapter le programme de renouvellement patrimonial pour les parties Usine et Réseaux, pour les années 2015 et 2016, en vue du terme contractuel.
- 2) Réviser le plan d'action pour l'amélioration du rendement de réseau.
- 3) Définir les conditions de fonctionnement du fonds de travaux pour les années 2015 et 2016, en vue du terme contractuel.
- 4) Mettre à jour le compte de réhabilitation des branchements en plomb.
- 5) Rationaliser le schéma d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement.

Conformément à l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Commission de Délégation de Service Public de la CABM, réunis le 6 juillet 2015, ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n° 20 et ses annexes au contrat de DSP pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Béziers ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers
en exer
Présents :
Représentés :
Absents :
Suffrages exprimés :
Pour :
Contre :

42
17
6
59
59
0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.182

OBJET : MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2015.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 07 mai 2015, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) a restitué l'ensemble de ses conclusions concernant la mutualisation du service de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 9 communes (Bassan, Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-Les-Béziers, Sauvian, Sérignan, Servian, Villeneuve-Les-Béziers) dans le cadre d'un rapport dont un exemplaire a été adressé à chacune des 13 communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Ce rapport précisait notamment le montant des attributions de compensation (AC) pour 2015 suite à l'évaluation du service mutualisé qui sera mis en place au 01 juillet 2015 à la CABM.

Le détail par commune est retracé dans le tableau ci-dessous :

	AC 2015 après mutualisation du service SIG (délibération du 12/02/15)	Evaluation coût net service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (année pleine)	Evaluation coût net service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme du 01/07/15 au 31/12/15	AC 2015 après évaluation mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme au 01/07/15
BASSAN	54 931 €	4 171 €	2 085 €	52 846 €
BEZIERS	20 914 774 €	NA	NA	20 914 774 €
BOUJAN/LIBRON	453 363 €	7 590 €	3 795 €	449 568 €
CERS	96 589 €	NA	NA	96 589 €
CORNEILHAN	31 570 €	3 931 €	1 966 €	29 604 €
ESPONDEILHAN	16 984 €	2 367 €	1 183 €	15 801 €
LIEURAN-LES-BEZIERS	42 078 €	3 415 €	1 708 €	40 370 €
LIGNAN S/ORB	269 512 €	NA	NA	269 512 €
SAUVIAN	428 382 €	10 090 €	5 045 €	423 337 €
SERIGNAN	1 388 716 €	16 323 €	8 161 €	1 380 555 €
SERVIAN	406 036 €	10 233 €	5 117 €	400 919 €
VALRAS-PLAGE	433 941 €	NA	NA	433 941 €
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	2 232 575 €	9 880 €	4 940 €	2 227 635 €
TOTAL	26 769 451 €	68 000 €	34 000 €	26 735 451 €

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les montants des attributions de compensation à verser aux communes pour l'année 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président
Délégué aux Ressources humaines,
à l'Administration générale
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la
santé

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.183

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Anticipation de la réalisation des travaux d'aménagement du casier n°4 de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). L'aménagement de ce casier permettra de réduire la participation 2016 à verser au Sitom du Littoral

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SIEP	23/2315-Installations, matériels, et outillages techniques	10,12 AP15		210 000,00 €		
SISDND	23/2315-Installations, matériels, et outillages techniques		210 000,00 €			

- Ajustement des imputations comptables relatives aux dotations aux amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution
DFIN	042/6811-Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	158 000,00 €			
DFIN	040/280422-Amortissement des immobilisations incorporelles– Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations				158 000,00 €
DFIN	023/Virement à la section d'investissement	-158 000,00 €			
DFIN	021/Virement de la section de fonctionnement				-158 000,00 €

- Ajustement des écritures relatives à la reprise des amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution
DFIN	042/777-Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		58 340,00 €		
DFIN	040/13911-Reprise des subventions d'investissement transférées au compte de résultat-Etat et établissements nationaux			58 340,00 €	
DFIN	023/Virement à la section d'investissement	58 340,00 €			
DFIN	021/Virement de la section de fonctionnement				58340

- Dans le cadre de la mutualisation des services communs SIG et instruction des autorisations d'urbanisme, la CABM finance 3 emplois (3 équivalents temps plein compensés financièrement à hauteur de 2,7 équivalents temps plein par la diminution des attributions de compensation) :
 - 1 emploi équivalent temps plein pour le service SIG
 - 2 emplois équivalents temps plein pour le service instruction des autorisations d'urbanisme

Il convient de procéder aux imputations comptables correspondantes :

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
DFIN	014/73921-Attribution de compensation			67 333,00 €		
DRH	012/64111-Rémunération principale titulaires		67 333,00 €			

- Ajustement des écritures relatives à la perception de la taxe de séjour

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SIT	67/673-Titres annulés sur exercices antérieurs		24 682,65 €			
SIT	77/773-Mandats annulés sur exercices antérieurs				7 871,25 €	
DFIN	011/617-Etudes et recherches			16 811,40 €		

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°3 pour le budget principal 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.184

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Ajustement des imputations comptables relatives aux dotations aux amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution
SADNI	042/6811-Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	68 000,00 €			
SADNI	040/28031-Amortissement des immobilisations incorporelles– Frais d'études				68 000,00 €
SADNI	023/Virement à la section d'investissement	-68 000,00 €			
SADNI	021/Virement de la section de fonctionnement				-68 000,00 €

- Actualisation du programme de travaux de renouvellement des réseaux

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution

SADR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,03 AP 3		2 275 700,00 €		
SADR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,01 AP 3	2 275 700,00 €			

- Dans le cadre de l'opération liée aux travaux sur ouvrages, déplacement de clôture, portail et 2 postes de refoulement à Béziers

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SADO	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,07 AP 4		3 000,00 €		
SADO	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,05 AP 4	3 000,00 €			

- Régularisation des écritures liées au contrat de DSP par affermage du réseau d'assainissement et au contrat de DSP par concession (d'exploitation) de la STEP sur la commune de Béziers dans le cadre des avenants 1 et 6 relatifs à ces contrats actés par délibération du 16 juillet 2015 :
 - encaissement et reversement de la part redevance assainissement pour 1 600 000 €
 - rachat du capital restant dû par la cabm des prêts consentis pour les ouvrages détruits afin qu'ils ne soient plus à la charge des abonnés pour 135 000€

Service	Chap/Art	Op/ AP	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
			Augmentation/ Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution

SADNI	70/706121- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte			1 600 000,00 €		
SADNI	011/6288-Divers		1 600 000,00 €			
SADR	23/2315- Installations, matériels et outillages techniques	14,03 AP 3			-135 000,00 €	
SADNI	21/21562-Matériel spécifique d'exploitation- Service d'assainissement				135 000,00 €	

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget assainissement délégation 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.185

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT RÉGIE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Ajustement des imputations comptables relatives aux dotations aux amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution
SARNI	042/6811-Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	5 120,00 €			
SARNI	040/2817532- Amortissement des immobilisations corporelles–Installations à caractère spécifique- Réseaux d'assainissement				5 120,00 €
SARNI	023/Virement à la section d'investissement	-5 120,00 €			
SARNI	021/Virement de la section de fonctionnement				-5 120,00 €

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget assainissement régie 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.186

OBJET : BUDGET EAU DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Monsieur le Conseiller Communautaire délégué

Jean-Michel DU PLAA.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Sandrine DAUGAS à Perrine PELAEZ,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Monsieur le Conseiller Communautaire membre du bureau
Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires
Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Ajustement des imputations comptables relatives aux dotations aux amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation/ Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation / Diminution
SEDNI	042/6811-Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	30 200,00 €			
SEDNI	040/2805-Amortissement des immobilisations incorporelles– Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires				30 200,00 €
SEDNI	023/Virement à la section d'investissement	-30 200,00 €			
SEDNI	021/Virement de la section de fonctionnement				-30 200,00 €

- Ajustement des écritures relatives à la reprise des amortissements

Service	Chap/Art	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution	Augmentation / Diminution	Augmentation/ Diminution

SEDNI	042/777-Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		195,00 €		
SEDNI	040/139111-Reprise des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat-Agence de l'eau			195,00 €	
SEDNI	023/Virement à la section d'investissement	195,00 €			
SEDNI	021/Virement de la section de fonctionnement				195,00 €

- Actualisation du programme de travaux de renouvellement des réseaux

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SEDR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	10,02 AP 3		900 000,00 €		
SEDR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,01 AP 5	900 000,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

-d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget eau délégation 2015,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	42
Représentés :	17
Absents :	6
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.187

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS, ENTRE VNF ET LA CABM, POUR LA RÉHABILITATION, L'EXTENSION ET L'EXPLOITATION DU "COCHE D'EAU" DES NEUF ECLUSES DE FONSERANES - RECTIFICATION D'UNE ERREUR DE VNF SUR LA REDEVANCE.

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Pascal RESPLANDY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est engagée dans un projet d'aménagement touristique et paysager du site des Neuf Écluses de Fonseranes pour en faire un site d'envergure, connecté au territoire et au centre ville de Béziers. Situé sur l'emprise du Canal du Midi, le site relève du domaine public fluvial de l'État, dont Voies Navigables de France (VNF) assure la gestion.

Par délibération n° DI 2014/18.12/15 en date du 18 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le projet de convention d'occupation temporaire, consentie par VNF à titre onéreux et pour une durée de 18 ans (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2033), d'un bâtiment existant : le " Coche d'eau ". Cet immeuble est destiné à être réhabilité et une extension y sera construite afin d'y installer et exploiter des espaces muséographique, d'accueil touristique et commercial ainsi que de restauration.

Or, une erreur a été commise par VNF lors de l'établissement du tarif de base de la redevance annuelle, qui doit être corrigée comme suit :

- Redevance annuelle initiale : 11 481,63 euros (soit 956,80 € mensuels) ;
- **Redevance annuelle rectifiée : 11 445,00 euros (soit 953,75 € mensuels).**

En outre, suite à de nouvelles instructions comptables de VNF, le dépôt de garantie de 1 913,61 euros, initialement prévu, ne sera plus exigé de la CABM.

Aucune des autres dispositions de la convention initiale n'est modifiée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la rectification de la convention d'occupation temporaire, constitutive de droits réels, pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du bâtiment du Coche d'eau situé sur le site des Neuf Ecluses de Fonseranes, à conclure entre Voies Navigables de France (VNF) et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) ci-joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec Voies Navigables de France (VNF), la convention d'occupation temporaire, constitutive de droits réels rectifiée, pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du bâtiment du Coche d'eau,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

QUESTION n° 15.188

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS, ENTRE VNF ET LA CABM, POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN "KIOSQUE - BUVETTE" SUR LE SITE DES NEUF ECLUSES DE FONSERANES - RECTIFICATION D'UNE ERREUR DE VNF SUR LA REDEVANCE.

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Pascal RESPLANDY**

L'an deux mille quinze et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Robert MENARD à Elisabeth PISSARRO,
Christophe THOMAS à Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Laurence RUL,
Caroline DESCHAMPS à Michel HERAIL,
Alberte FREY à Bénédicte FIRMIN,
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Annie SCHMITT à Benoit D'ABBADIE,
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,
Adil CHOUKRI TOURI à Yvon MARTINEZ,
Michel MOULIN à Luc ZENON,
Claude PATIN à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président
Jean-Claude RENAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Dominique GUIFFREY, Natalia PETITJEAN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Laurence RUL.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est engagée dans un projet d'aménagement touristique et paysager du site des Neuf Écluses de Fonseranes pour en faire un site d'envergure, connecté au territoire et au centre ville de Béziers. Situé sur l'emprise du Canal du Midi, le site relève du domaine public fluvial de l'État, dont Voies Navigables de France (VNF) assure la gestion.

Le programme d'aménagement de la CABM comporte un nouveau bâtiment, à usage de " kiosque-buvette ", à construire et l'exploiter.

Par délibération n° DI 2014/18.12/16 en date du 18 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le projet de convention d'occupation temporaire, consentie par VNF à titre onéreux et pour une durée de 18 ans (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2033), d'un terrain à bâtir de 76 m² (soit 40 m² pour le kiosque et 36 m² pour la terrasse), désigné PK 206,5790, sur la rive gauche du Canal du Midi.

Or, une erreur a été commise par VNF dans l'établissement du tarif de base de la redevance annuelle, qui doit être corrigée comme suit :

- Redevance annuelle initiale : 794,24 euros (soit 66,19 € mensuels) ;
- **Redevance annuelle rectifiée : 792,64 euros (soit 66,053 € mensuels).**

Aucune des autres dispositions de la convention initiale n'est modifiée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la rectification de la convention d'occupation temporaire, constitutive de droits réels, pour la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment, à usage de " kiosque-buvette ", sur une partie du domaine public fluvial de l'État située sur le site des Neuf Ecluses de Fonseranes, à conclure entre Voies Navigables de France (VNF) et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) ci-joint en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec Voies Navigables de France (VNF), la convention d'occupation temporaire, constitutive de droits réels rectifiée, pour la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment, à usage de " kiosque-buvette ", sur une partie du domaine public fluvial de l'État,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	44
Représentés :	16
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan